



**Aux  
délégué-e-s et délégué-e-s remplaçant-e-s,  
membres du Comité, de la CG, de l'IRI,  
président-e-s des organisations membres de Bio Suisse**

Bâle, le 11 octobre 2024

**Invitation à l'Assemblée des délégué-e-s de l'automne 2024  
y compris la nouvelle stratégie de la Fédération 2025+  
Mercredi 13 novembre 2024, 10h00 – 16h15  
Salle de concert du théâtre municipal d'Olten, Froburgstr. 1, tél.: 062 289 70 00**

Chères et chers délégué-e-s, membres du Comité, de la CG et de l'IRI, chères et chers président-e-s,

Nous sommes heureux de vous inviter à Olten pour l'Assemblée des délégué-e-s (AD) de l'automne 2024, cette fois sous forme raccourcie car nous consacrerons l'après-midi à l'examen de la nouvelle stratégie de la Fédération 2025+. Veuillez trouver ci-joint l'ordre du jour et les documents préparatoires.

Après l'adoption de la planification annuelle et du budget 2024, l'Assemblée des délégué-e-s votera sur une interdiction des prix fixes à longue terme pour les légumes. Quelques modifications des statuts seront ensuite débattues. Elles concernent le règlement des contributions, qui a été révisé à différents endroits et qui est maintenant soumis au vote des délégué-e-s.

Bio Bern propose également dans sa motion une modification des statuts: Les motions concernant les points mis à l'ordre du jour doivent à l'avenir être soumises à un délai de dépôt.

Après deux petits points d'information, le repas de midi permettra aux participant-e-s de reprendre des forces pour l'après-midi, que nous consacrerons à débattre à huis clos de la nouvelle stratégie de la Fédération 2025+, puis nous voterons à titre consultatif sur une future orientation.

Nous achèverons la journée par un apéro.

Le délai statutaire pour des points supplémentaires à l'ordre du jour est écoulé. Les délégué-e-s élu-e-s peuvent toujours déposer jusqu'à et pendant l'AD des motions d'amendement sur les points portés à l'ordre du jour. Les motions doivent obligatoirement être formulées par écrit et déposées au bureau de l'Assemblée (art. 12 des statuts) ou envoyées par courriel à [verband@bio-suisse.ch](mailto:verband@bio-suisse.ch).

Sur mandat du Comité de Bio Suisse,  
Bio Suisse

Urs Brändli  
Président

Balz Strasser  
Directeur

P.S.: Seuls les délégué-e-s élu-e-s et annoncé-e-s à Bio Suisse (cf. registre des délégués ci-joint) ont le droit de vote lors de l'AD. Les cartes de vote nominales et les indemnités journalières des délégués sont données à l'entrée et doivent être retirées par les délégué-e-s personnellement et contre signature.

## Stadtheater Olten



Vorschläge für die Anreise nach Olten (inkl. Zeit für einen Kaffee vor Beginn der Versammlung).

Abfahrt von	ab	Olten an
Basel	09:03	09:28
Bellinzona	07:02	09:18
Bern	09:04	09:30
Biel	08:46	09:18
Brig	07:48	09:30
Chur	07:09	09:00
Delémont	08:23	09:25
Frauenfeld	08:18	09:38
Fribourg	08:34	09:30
Genève	07:15	09:18
Landquart	07:19	09:00
Lausanne	07:44	09:30
Luzern	08:54	09:28
Neuchâtel	08:26	09:18
Sion	07:24	09:30
Solothurn	09:01	09:18
St. Gallen	07:37	09:38
Thuisis	06:27	09:00
Zug	08:28	09:28
Zürich	08:53	09:27
	09:03	09:38

Konsultieren Sie aber unbedingt vor der Reise noch den aktuellen Fahrplan!

# Ordre du jour définitif de l'AD d'automne de Bio Suisse

**Mercredi, 13 novembre 2024**

(19.09.2024, adopté par le Comité)

			<b>Documents</b>
<b>1 Points statutaires</b>	<b>10:00</b>		
1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices	10:00	15'	Registre des délégué-e-s
1.2 Procès-verbal de l'AD du 17 avril 2024	10:20	5'	Annexe
1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2025	10:25	40'	Annexe
<b>2 Motions</b>	<b>11:05</b>		
2.1 Modification code de conduite pour des pratiques commerciales équitables – interdiction des prix fixes de longue durée pour les légumes (Annexe du CDC)	11:05	15'	Annexe
2.2 Modifications des statuts: Modification du règlement des contributions 2.2a) apiculteurs sans terres / 2.2b) moyens spécifiquement affectés	11:20	30'	Annexe
2.3 Motion Bio Bern (modification des statuts)	11:50	15'	Annexe
<b>3 Informations</b>	<b>12:05</b>		
3.1 Changement de présidence à la CLTC	12:05	5'	RB
3.2 Initiative pour la protection des aliments	12:10	10'	UB
<b>Repas de midi</b>	<b>12:20</b>		
<b>Société fermée (AD et CPrés)</b>	<b>13:30</b>		
Stratégie de la Fédération 2025+ avec invités	13:40		
<b>Fin</b>	<b>16:00</b>		

# Delegiertenverzeichnis / Liste des délégué-e-s Bio Suisse

2024-2028

Stand 27.09.2024



Bio Aargau					
Stefan	Schreiber	4317	Wegenstetten	AG	Delegierte:r
Christian	Vogt	5236	Remigen	AG	Delegierte:r
Dieter	Scheibler	4665	Oftringen	AG	Delegierte:r
Samuel	Ineichen	5630	Muri AG	AG	Delegierte:r
Melk	Rohrer	5723	Teufenthal AG	AG	Ersatzdelegierte:r
Bio Anbau Tägerwilen					
Georg	Feichtinger	8447	Dachsen	TG	Delegierte:r
Walter	Koch	8476	Unterstammheim	TG	Ersatzdelegierte:r
Bio Bauern Ob- und Nidwalden					
Willi	Ambauen	6388	Grafenort	OW	Delegierte:r
Beat	Ming	6078	Lungern	OW	Delegierte:r
Erich	Niederberger	6388	Grafenort	OW	Delegierte:r
Adrian	Zumstein	6074	Giswil	OW	Ersatzdelegierte:r
Bio Bern					
Monika	Sommer	2722	Les Reussilles	BE	Delegierte:r
Andreas	Bracher	3473	Alchenstorf	BE	Delegierte:r
Angelika	Bircher	3863	Gadmen	BE	Delegierte:r
Peter	Mürner	3713	Reichenbach im Kandertal	BE	Delegierte:r
Rahel	Kilchsperger	2615	Sonvilier	BE	Delegierte:r
Alfred	Schüpbach	3415	Schafhausen i. E.	BE	Delegierte:r
Mischa	Scherrer	2543	Lengnau BE	BE	Delegierte:r
Beat	Schürch	3422	Kirchberg	BE	Delegierte:r
Katrin	Portmann	3083	Trimstein	BE	Delegierte:r
Ramon	Glur	3757	Schwenden im Diemtigtal	BE	Delegierte:r
Martin	Hadorn	3047	Bremgarten b. Bern	BE	Delegierte:r
Beat	Preisig	3427	Utzenstorf	BE	Delegierte:r
Roland	Keller	3656	Ringoldswil	BE	Delegierte:r
Adrian	Knuchel	3315	Bätterkinden	BE	Ersatzdelegierte:r
Bruno	Wermuth	3075	Vielbringen b. Worb	BE	Ersatzdelegierte:r
Hansueli	Häberli	3038	Kirchlindach	BE	Ersatzdelegierte:r
Bio Fribourg					
Yvan	Christinaz	1485	Nuvilly	FR	Delegierte:r
Simon	Roccaro	1714	Heitenried	FR	Delegierte:r
Daniel	Schaller	3184	Wünnewil	FR	Delegierte:r
Guido	Flammer	1482	Cugy FR	FR	Ersatzdelegierte:r
Bio Genève					
Rudi	Berli	1285	Sézegnin-Avusy	GE	Delegierte:r
Grégoire	Stocky	1254	Jussy	GE	Ersatzdelegierte:r

Bio Glarus					
Richard	Bamert	8753	Mollis	GL	Delegierte:r
Ramona	Zentner	8767	Elm	GL	Delegierte:r
Johannes	Hefti	8753	Mittlödi	GL	Ersatzdelegierte:r
Bio Grischun					
Christian	Bosshard	7206	Igis	GR	Delegierte:r
Corina	Bott	7535	Valchava	GR	Delegierte:r
Simon	Buchli	7107	Safien Platz	GR	Delegierte:r
Valérie	Cavin	7208	Malans GR	GR	Delegierte:r
Markus	Hanselmann	7419	Scheid	GR	Delegierte:r
Hans	Luzi	7231	Pragg-Jenaz	GR	Delegierte:r
Armin	Mark	7222	Mittellunden	GR	Delegierte:r
Fadri	Riatsch	7557	Vnà	GR	Delegierte:r
Gion-Franzestg	Schaniel	7453	Tinizong	GR	Delegierte:r
Remo	Barandun	7424	Prüz GR	GR	Delegierte:r
Giovanni	Bott	7550	Scuol	GR	Delegierte:r
Armin	Spichtig	7433	Donat	GR	Delegierte:r
Benedikt	Brand	7440	Andeer	GR	Ersatzdelegierte:r
Kesang	Bischoff	7602	Casaccia	GR	Ersatzdelegierte:r
Rebecca	Cloppat	7433	Donat	GR	Ersatzdelegierte:r
Bio Jura					
Thomas	Herwig	2805	Soyhières	JU	Delegierte:r
Romain	Beuret	2825	Courchapoix	JU	Delegierte:r
Thibaut	Frossard	2950	Courgenay	JU	Delegierte:r
Hanno	Schmid	2353	Les Pommerats	JU	Ersatzdelegierte:r
Bio Liechtenstein					
Anita	Gstöhl	9492	Eschen	LI	Delegierte:r
vakant					Ersatzdelegierte:r
Bio Luzern					
Toni	Büchler	6147	Altbüron	LU	Delegierte:r
Franz	Elmiger	6284	Gelfingen	LU	Delegierte:r
Christian	Galliker	6215	Beromünster	LU	Delegierte:r
Alexandra	Widmer	6023	Rothenburg	LU	Delegierte:r
Marc	Grüter	4915	St. Urban	LU	Delegierte:r
Dominik	Estermann	6221	Rickenbach LU	LU	Ersatzdelegierte:r
Giulia	Krummenacher	6182	Escholzmatt	LU	Ersatzdelegierte:r
Bio Neuchâtel					
Philippe	Weissbrodt	2014	Bôle	NE	Delegierte:r
Stéphane	Challandes	2052	Fontainemelon	NE	Delegierte:r
Quentin	Ducommun	2015	Areuse	NE	Ersatzdelegierte:r

Bio Nordwestschweiz					
Christian	Riggenbach	4500	Solothurn	BL	Delegierte:r
Manuela	Lerch	4448	Läufelfingen	BL	Delegierte:r
Jonas	Adam	4500	Solothurn	BL	Delegierte:r
Christian	Gerber	4494	Oltingen	BL	Delegierte:r
Thomas	Nussbaumer	4634	Wisn SO	BL	Ersatzdelegierte:r
Bio Ostschweiz					
Peter	Schweizer	9515	Hosenruck	SG	Delegierte:r
Bea	Ammann	9620	Lichtensteig	SG	Delegierte:r
Dominic	Engeler	8507	Hörhausen	SG	Delegierte:r
Melchior	Knaus	9657	Unterwasser	SG	Delegierte:r
Sabrina	Schmid	9323	Steinach	SG	Delegierte:r
Thomas	Marty	9533	Kirchberg SG	SG	Delegierte:r
Markus	Bollhalder	9657	Unterwasser	SG	Delegierte:r
Martin	Harder	9246	Niederbüren	SG	Delegierte:r
Hans	Oppikofer	9314	Steinebrunn	SG	Delegierte:r
Monika	Egli	9220	Bischofszell	SG	Ersatzdelegierte:r
Christian	Roth	8253	Diessenhofen	SG	Ersatzdelegierte:r
Bio Schwyz					
Paul	Ebnöther	8835	Feusisberg	SZ	Delegierte:r
Myrta	Keller-Spieser	8832	Wollerau	SZ	Delegierte:r
Ueli	Kälin	8846	Willerzell	SZ	Delegierte:r
Dani	Kälin	8847	Egg SZ	SZ	Ersatzdelegierte:r
Bio Ticino					
Chiara	Cattaneo	6582	Pianezzo	TI	Delegierte:r
Adrian	Feitknecht	6593	Cadenazzo	TI	Delegierte:r
Vito	Bortolotti	6710	Biasca	TI	Ersatzdelegierte:r
Bio Uri					
Monika	Kempf	6468	Attinghausen	UR	Delegierte:r
Sämi	Indergand	6476	Intschi	UR	Ersatzdelegierte:r
Bio valais					
Isabelle	Gabioud	1948	Sarreyer	VS	Delegierte:r
Laurent	Gex-Fabry	1869	Massongex	VS	Delegierte:r
Jean-Yves	Clavien	1964	Conthey	VS	Ersatzdelegierte:r
Bio Vaud					
Matthieu	Glauser	1443	Champvent	VD	Delegierte:r
Damien	Poget	1148	Moiry	VD	Delegierte:r
Frank	Siffert	1427	Bonvillars	VD	Delegierte:r
Virginie	Mastroianni	1073	Savigny	VD	Delegierte:r
Alexis	Tissot	1148	Moiry	VD	Delegierte:r
Annigna	Gerig	1096	Cully	VD	Ersatzdelegierte:r
François	Devenoge	1304	Dizy	VD	Ersatzdelegierte:r

Bio Zug					
Adrian	Iten-Marty	6315	Oberägeri	ZG	Delegierte:r
Thomas	Pfister	6313	Menzingen	ZG	Delegierte:r
Rebekka	Weiss	6300	Zugerberg	ZG	Ersatzdelegierte:r
Bio Zürich und Schaffhausen					
Ruedi	Voegele	8213	Neunkirch	ZH	Delegierte:r
Tamara	Stoller	8496	Steg im Tösstal	ZH	Delegierte:r
Thomas	Frei	8548	Ellikon an der Thur	ZH	Delegierte:r
Markus	Götsch	8052	Zürich	ZH	Delegierte:r
Lukas	Schafroth	8415	Gräslikon	ZH	Delegierte:r
Tamara	Bieri	8425	Oberembrach	ZH	Ersatzdelegierte:r
Barbara	Hermann	8200	Schaffhausen	ZH	Ersatzdelegierte:r
Biofarm					
Christoph	Meili	8505	Pfyn	BE	Delegierte:r
Hans-Ulrich	Held	3412	Heimiswil	BE	Ersatzdelegierte:r
Bioforum Schweiz					
Lukas	van Puijenbroek	8706	Meilen	ZH	Delegierte:r
Paul	Walder	7226	Stels	ZH	Ersatzdelegierte:r
Bioring Appenzellerland					
Konrad	Meier	9100	Herisau	AR	Delegierte:r
Gallus	Wetter	9108	Gonten	AR	Delegierte:r
Marcel	Bruderer	9038	Rehetobel	AR	Ersatzdelegierte:r
Bioterra					
Mona	Thomi	3604	Thun	ZH	Delegierte:r
Andreas	Dinkel	8302	Kloten	ZH	Delegierte:r
Bina	Türkhauf	4125	Riehen	ZH	Ersatzdelegierte:r
FiBL					
Barbara	Früh	5070	Frick	AG	Delegierte:r
vakant					Ersatzdelegierte:r
MO Lizenznehmende					
Peter	Lendi	6986	Curio	BE	Delegierte:r
Yves	Santini	6210	Sursee	BE	Delegierte:r
Jean-Yves	Clavien	1964	Conthey	BE	Ersatzdelegierte:r
Oberwalliser Biovereinigung					
Horacio	Beltrán	3934	Zeneggen	VS	Delegierte:r
Robert	Köppel	3952	Leuk-Stadt	VS	Delegierte:r
Jörg	Schwank	3900	Brig	VS	Ersatzdelegierte:r
Progana					
Yann	Berney	1298	Céligny	FR	Delegierte:r
Silvain	Rohrbach	2300	La Chaux-de-Fonds	FR	Ersatzdelegierte:r
Schweizer Bergheimat					
Jonas	Lichtenberger	2406	Le Brouillet/Bemont	BE	Delegierte:r
Stefan	Wyss	3986	Ried-Mörel	BE	Delegierte:r
Donata	Clopath	7433	Donat	BE	Ersatzdelegierte:r

Terraviva AG/SA					
Peter	Hilfiker	4802	Strengelbach	FR	Delegierte:r
vakant					
Verein für biologisch-dynamische Landwirtschaft, Demeter					
Herman	Lutke Schipholt	8225	Siblingen	SO	Delegierte:r
Alfred	Schädeli	8342	Wernetshausen	SO	Delegierte:r
Katrin	Preisig	8462	Rheinau	SO	Delegierte:r
Walter	Häfliger	5062	Oberhof	SO	Ersatzdelegierte:r
Vereinigung für bio Kräuteranbau im CH-Berggebiet (VBKB)					
Bruno	Rüegsegger	3534	Eggiwil	BE	Delegierte:r
vakant					Ersatzdelegierte:r



# PROCÈS-VERBAL

## de l'Assemblée des délégué-e-s du printemps 2024

**Date:** Mardi, 18.04.2024, – de 10h00 à 16h15

**Lieu:** Salle de concert du théâtre municipal d'Olten, Frobургstrasse 3, Olten

**Présents:** 99 délégué-e-s (selon le registre des délégué-e-s), membres du Comité et des commissions, collaborateurs du Secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la listes des présences

**Direction:** Urs Brändli, Président de Bio Suisse

**Procès-verbal:** Diana Eggenschwiler, Gestion de la Fédération

---

### ORDRE DU JOUR

#### 1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 15 novembre 2023
- 1.3 Rapport annuel et de durabilité 2023
- 1.4 Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2023 y.c. rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI, élection de l'organe de révision

#### 2 Cahier des charges

- 2.1 Modification du principe «Apiculture et produits apicoles»
- 2.2 Décision de principe sur l'affiliation obligatoire des preneurs de licences à l'OM PL ou à une autre OM
- 2.3 Initiative Biodiversité
- 2.4 Motion de Bio Grischun et Prokana: Alimentation des ruminants

#### 3 Élections

- 3.1 Réélection complète: élection de la présidence
- 3.2 Réélection complète du Comité
- 3.3 Confirmation d'élections à la CQ et à la CM

#### 4 Informations

- 4.1 Nouveaux membres de la CLA et de la CLTC
- 4.2 Update sur les nouveaux procédés génétiques
- 4.3 Nouvelle Stratégie de la Fédération 2025+
- 4.4 Divers
- 4.5 Keynote d'Andrea Kramer de Coop

# 1 Points statutaires

## 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices

Urs Brändli (UB), Président et Cédric Guillod (GUC), Vice-président, souhaitent la bienvenue aux personnes présentes de la part du Comité et Balz Strasser (BST), Directeur de Bio Suisse, de la part du secrétariat.

- UB aborde les protestations paysannes initiées en Europe suite à la très forte pression exercée sur les prix et la situation un peu différente en Suisse où le Parlement a une forte empreinte paysanne. Il demande de ne pas suivre aveuglément les avis politiques du Parlement, lesquelles ne sont souvent pas bons pour nos petits-enfants et de suivre notre propre chemin durable et bio.
- GUC se réjouit des derniers chiffres bio avec un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards de francs et une part du bio au marché des denrées alimentaires de 11,6 %. Il soulève la bonne collaboration au sein du Comité actuel et espère pouvoir continuer à avancer dans la même composition.
- BST donne un petit aperçu du processus d'élaboration de la Stratégie de la Fédération lancé et mentionne les huit débats à la ferme réalisés qui ont été appréciés par la base. L'objectif des débats à la ferme était d'écouter ce qui motive les producteurs et les productrices, leurs espoirs et soucis actuels, mais aussi les chances et les risques dans le futur. BST mentionne trois points en particulier: on regrette le mouvement bio des premières heures, les prix sont sous pression et la confiance accordée au Bourgeon est toujours élevée.

UB soumet l'ordre du jour à discussion: il est accepté à l'unanimité.

Thomas Nussbaumer de Bio NWCH est confirmé à l'unanimité en tant que chef du bureau de vote, les cinq scrutateurs-trices le sont également: Joelle Beiner de Bio Vaud, Markus Hanselmann de Bio Grischun, Katrin Portmann de Bio Bern, Melk Rohrer de Bio Aargau et Myrta Keller de Bio Schwyz.

**99 délégué-e-s sont présents dans la salle, la majorité absolue est de 50.**  
⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

## 1.2 Procès-verbal de l'AD du 15.11.2023

Aucune remarque n'est faite au sujet du procès-verbal et UB remercie sa rédactrice.

⇒ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## 1.3 Rapport annuel et de durabilité 2023

Urs Brändli (UB) et Balz Strasser (BST) font une rétrospective de l'année 2023.

Les thèmes suivants sont soulevés:

- La nouvelle membre du Comité vient de Bio Glarus, elle s'appelle Rahel Beglinger;
- 33<sup>ème</sup> OM Preneurs de licences: ils ont dorénavant des droits et des obligations, Bio Suisse reste une Fédération de producteurs-trices.
- Adoption de la « Résolution sur les nouveaux procédés génétiques » et du nouveau document « Objectifs d'égalité des genres »;
- Le bio dans la révision de la formation professionnelle initiale;
- Le Grand Prix Bio Suisse est attribué à la startup fabas – protéines végétales de Suisse;
- Bio Suisse remporte le prix «Núñez de Prado» en Espagne;
- Bio Suisse verse des contributions de soutien pour le renforcement des régions et les marchés régionaux;
- L'année 2023 en chiffres: 4,075 milliards de francs, c'est le chiffre d'affaires du bio en CH, la part bio au marché alimentaire dans le commerce de détail est de 11,6 %, la notoriété de la marque se situe à 88 %, il y a 7'362 entreprises agricoles Bourgeon;
- Partenariats avec le commerce de détail: 30 ans Coop Naturaplan, élargissement de l'assortiment Bourgeon à la Migros et élaboration d'un nouveau règlement tarifaire;

- Journée Suisse du Bétail Bio 2023 à Landquart;
- Restauration: Bio Cuisine est lancé, Paolo Casanova, Stüva Colani à Madulain, est primé «Green Chef of the Year»;
- Biomondo devient une boutique en ligne;
- Engagement dans les marchés: projet betterave sucrière bio, promotion créative du lait biologique; augmentation des prix indicatifs des fruits bio;
- Protection du climat grâce aux échanges de connaissances dans le cadre de ProBio;
- Transparence élevée au niveau des produits importés: 14'000 transactions d'importation ont été vérifiées selon le nouveau processus de restriction des importations;
- Le processus stratégique «Stratégie de la Fédération 2025+» est lancé.

Pour conclure, UB remercie au nom du Comité les OM, les membres, les instances, le secrétariat et toutes les personnes qui s'engagent pour le Bourgeon.

## **1.4 Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2023 y.c. rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI, élection de l'organe de révision**

---

Cédric Guillod (GUC) commence avec une introduction aux comptes 2023 et soulève les points suivants:

Le principal objectif était d'atteindre à nouveau des chiffres noirs.

- L'année 2023 peut être considérée comme année difficile mais réussie. Un total de 25,2 mio. de francs de recettes a pu être réalisé. Cela fait 0,9 % de plus que budgété et nettement plus que l'année d'avant.
- On trouve en face des dépenses d'environ 25,2 mio. de francs, qui se situent ainsi nettement en dessous du budget de 25,7 mio. de francs.
- La réduction du volume des moyens spécifiquement affectés, d'un montant de 0,3 mio. de francs, a permis d'obtenir un bénéfice de 396'777 francs.
- Dans ce bouclage, des préparations au futur assujétissement fiscal ont en outre été effectuées. Pour cela, des provisions ont été adaptées en prévision de l'imposition fiscale à partir de 2025 et, autant que possible, les réserves latentes qui n'étaient plus nécessaires ont été dissoutes.

GUC passe la parole à Nicole Strebel (NST), responsable du département Finances et Services, qui détaille les comptes que les délégués ont reçus préalablement (voir **annexe 1**). Elle évoque le rapport de l'organe de révision qui avait été oublié lors de l'envoi des documents. Il a été téléchargé sur le site internet par après et ne comporte aucune contestation.

Elle compare d'abord les **recettes** 2023 avec le budget 2023. Les recettes se sont montées à 25'227'925 francs.

Les droits de licences et d'utilisation de la marque restent toujours la plus grande source de recettes de la Fédération, suivis des moyens spécifiquement affectés et des subventions de l'OFAG.

Les **dépenses** 2023 sont aussi comparées au budget 2023. Les dépenses se sont situées à 25,2 mio. de francs et sont ainsi inférieures au budget de 2,2 %. Les plus grandes dépenses sont occasionnées par le département Marketing et communication, suivi du département Assurance et développement de la qualité et les moyens spécifiquement affectés (MSA).

Les plus grands écarts au niveau des **MSA** sont constatés dans les projets CGCB. En 2023, ce sont en tout 18 nouveaux et 27 projets CGCB déjà en cours qui ont été financés avec les MSA, ce qui a conduit à une diminution du fonds CGCB de 334'000 francs. Pour l'année 2023, la table ronde du lait s'est décidée pour la redevance ordinaire de 0,2 ct./kg de lait. L'objectif était de communiquer les avantages du lait de consommation bio et différentes mesures promotionnelles ont été réalisées.

Dans le **compte de pertes et profits**, les dépenses sont mises en relation avec les recettes. En comparaison avec l'année précédente, nous avons généré un produit d'exploitation bien plus grand, d'un montant 25,2 mio. de francs. Cela est principalement dû à l'augmentation des droits de licences et d'utilisation de la marque qui ont progressés de 13,8 mio. de francs à 15,4 mio. de francs. Les charges d'exploitation ont passé de 9,3 mio. de francs à 10,5 mio. de francs. Les frais de personnel ont progressé de 9,7 mio. de francs à 10,5 mio. de francs en 2023. La raison principale, outre le renchérissement, est la constitution de nouvelles provisions dans le domaine du personnel. Les autres charges d'exploitation ont nettement diminué et ont passé de 3,2 mio. de francs à 2,6 mio. de francs. On obtient ainsi pour, l'année 2023, un résultat d'exploitation de 106'000 francs et des résultats financiers et accessoires négatifs (=charge) de -40'000 francs du fait de l'assainissement du compte de régularisation Céréales fourragères. En raison d'une réduction totale de 330'000 francs des moyens spécifiquement affectés au bilan, il résulte un bénéfice de 397'000 francs.

Le **bilan** présente un résultat de l'exercice de 396'777 francs.

**Provisions et réserves:** En raison de l'assujétissement fiscal à partir de 2025, les provisions et réserves ont été examinées en détail et, autant que possible, les réserves latentes qui n'étaient plus nécessaires ont été dissoutes et des provisions formées.

Concernant les réserves de fluctuation, elles ont été réduites de 150'000 francs au lieu des 230'000 francs budgétés. Elles se montent maintenant à 1,6 mio. de francs.

Au total, les provisions et réserves s'élèvent à 3,2 mio. de francs. En comparaison, elles étaient de 3,1 mio. de francs l'année d'avant.

**Fourchette salariale:** Conformément au règlement salarial, elle peut atteindre au maximum 3,6 chez Bio Suisse. Ce point a aussi été approfondi avec la CG.

**Rapports de l'IRI et de la CG:** Simon Buchli, président de l'IRI, n'a pas de remarques supplémentaires. Toni von Grüningen, président de la CG, parle de leur fonctionnement général: leur tâche consiste à vérifier l'utilisation des moyens financiers et les processus opérationnels ainsi qu'à surveiller l'application des décisions de l'AD et du Comité. Les demandes doivent être faites par écrit. Le compte-rendu se fait uniquement à l'AD. La CG s'accorde la liberté de vérifier ce qui lui semble pertinent.

#### **Discussion / questions:**

- Jonas Lichtenberger, Bergheimat, remercie pour la transparence au niveau de la fourchette salariale, considère toutefois les charges croissantes au niveau de la numérisation comme étant non durables. UB répond que Bio Suisse, contrairement à d'autres organisations agricoles, a une dette numérique. On travaille autant que possible avec des partenariats. Alors que dans sa propre entreprise agricole chacun peut décider comment gérer la numérisation, il s'agit chez Bio Suisse de simplifier les procédures administratives, mais pour cela, il faut d'abord investir.
- Willi Ambauen, Bio Ob-/Nidwalden, demande si les 500'000 francs de baisse des recettes au niveau des droits de licences et d'utilisation de la marque sont dus à la Migros. NST répond que parfois on budgete trop positivement, cela n'est pas que dû à la Migros mais aussi à différents utilisateurs de la marque. UB ajoute qu'en raison de sa restructuration, la Migros connaît beaucoup de mouvements. Ils ont aussi sous-estimé les charges liées à l'utilisation du Bourgeon. Le Cahier des charges strict pour la transformation font que nous devons avoir plus de patience. Les discussions menées ont apporté beaucoup de clarté. Nous sommes en bonne voie mais avons besoin de plus de temps que prévu.

**Le Comité recommande aux délégué-e-s d'adopter les comptes 2023.**

#### **Vote:**

**Qui accepte les comptes 2023 et le rapport financier, y.c. les rapports de la CG et de l'IRI et de donner décharge au Comité?**

? Oui ☞ **{forte majorité}**

? Non ☞ **{pas décomptés}**

? Abstentions ☞ **{2}**

⇒ **Résultat: Les comptes 2023 sont adoptés par une forte majorité, avec deux abstentions.**

**Vote:**

**Qui accepte d'élire la société BDO Visura AG de Bâle en tant qu'organe de révision pour la vérification de la comptabilité 2024 pendant l'année civile 2025?**

? Oui ☞ {à l'unanimité}

? Non ☞ {0}

? Abstention ☞ {0}

⇒ **Résultat: L'organe de révision pour la comptabilité 2024 est élu à l'unanimité.**

## 2 Cahier des charges

### 2.1 Modification du principe «Apiculture et produits apicoles»

**Motion du Comité**

Rahel Beglinger (RH) introduit le sujet: après avoir obtenu différents retours, l'ensemble du chapitre du Cahier des charges a été révisé par un groupe pilote avec pour objectif de se concentrer sur l'essentiel dans le principe et de s'y focaliser sur la globalité de l'exploitation. Tous les autres points doivent dorénavant être réglés au niveau règlements.

**Le Comité recommande d'adopter la motion.**

**Vote:**

? Qui accepte que le Cahier des charges, Partie II, chapitre 5.8, soit modifié selon la motion du Comité? ☞ {à l'unanimité}

? Qui refuse que le Cahier des charges, Partie II, chapitre 5.8, soit modifié? ☞ {0}

? Abstentions ☞ {0}

⇒ **Résultat: La motion du Comité est acceptée à l'unanimité.**

### 2.2 Décision de principe sur l'affiliation obligatoire des preneurs de licences à l'OM PL ou à une autre OM

Urs Brändli (UB) explique la motion du Comité de la manière suivante:

**Motion du Comité**

- Le Comité demande de prendre une **décision de principe**, à savoir si les preneurs de licences doivent à l'avenir obligatoirement être affiliés à une organisation membre (de préférence l'OM PL).
- L'élaboration détaillée de cette prescription sera réalisée jusqu'en automne. Le vote sur la modification correspondante des statuts est prévu pour l'AD de l'automne 2024.

**Discussion / questions:**

- Gallus Wetter, Bioring Appenzellerland, dit qu'ils n'y sont pas opposés en soi, mais la base est troublée par le fait que des preneurs de licences puissent devenir membres chez eux. Si cela devait être le cas à l'avenir, ils essaieraient de l'empêcher avec une motion en automne.
- Adi Iten-Marty, Bio Zug, dit qu'ils ont déjà des preneurs de licences dans leur OM. Il demande quel sont les droits dont ils bénéficient maintenant via l'OM PL. Il souhaite que l'affiliation soit facultative

et demande l'avis de l'OM PL. UB signale que les paysannes et paysans bio sont aussi contraints d'être membre d'une OM. La proximité des PL avec la Fédération ne fait pas de mal.

- Peter Lendi, OM PL, explique que l'OM PL est plus utile pour les moyennes et petites entreprises. La Coop et la Migros ont leurs propres spécialistes. Les petites entreprises ne sont pas toujours informées sur les modifications au niveau de la législation ou de la Fédération, l'OM PL peut aider en la matière. Il parle des petits preneurs de licences qui ont un lien étroit avec leur OM et peut aussi s'imaginer une deuxième affiliation dans l'OM PL. Cette décision n'a pas de conséquence sur le nombre de délégué-e-s.
- Isabelle Gabioud, Biovalais, dit que chez Biovalais, les preneurs de licences peuvent devenir membres sans droit de vote. Il y a une bonne cohésion et cela encourage les liens.
- Hanno Schmid, Bio Jura, dit qu'ils ont aussi intégré des preneurs de licences. En cas d'une affiliation obligatoire, il voit le risque que les plus petits preneurs de licences craignent de venir chez Bio Suisse en raison de la charge administrative. C'est pourquoi il plaide en faveur d'une démarche facultative. UB répond qu'on trouve aussi parmi les producteurs-trices des personnes qui doivent s'affilier à une OM sans le vouloir vraiment.
- Balz Strasser (BST) ajoute qu'aujourd'hui déjà, il est possible de choisir l'OM PL ou une autre OM et que personne ne doit être forcé à une deuxième affiliation. La plupart iront de toute manière chez l'OM PL. De plus, le nouveau règlement tarifaire ne renchérira pas les droits de licences pour les petits preneurs de licences. Bio Suisse ne serait non plus pas contre une affiliation des preneurs de licences uniquement auprès de l'OM PL – cela représenterait une augmentation du travail administratif pour Bio Suisse.
- Thomas Widmer, Bio Zug, demande si nous devons forcer les partenaires à être de la partie. Bio Zugerland est déjà membre en tant que GI. Cela voudrait dire que tous les preneurs de licences individuels devraient aussi devenir membre, ce qui impliquerait une double affiliation.
- Monika Sommer, Bio Bern, trouve avantageux qu'il y ait une affiliation et plaide en faveur d'un choix libre de l'OM – les producteurs-trices ont aussi la liberté de choix. On doit pouvoir être membre là où on se sent bien.
- Yves Santini, MO PL, dit qu'ils soutiennent le projet, affiliation et contrainte vont dans les deux sens: il ne voit pas cela uniquement comme contrainte, mais aussi de manière positive, comme motivation d'être intégré et de se montrer solidaire avec le mouvement Bourgeon.
- Thomi Herwig, Bio Jura, dit qu'il n'est pas possible de développer des instruments efficaces avec des dogmes. À long terme, la contrainte ne mène pas à de bons résultats. Ils ont beaucoup de petits transformateurs.

### **Le Comité recommande d'adopter la motion.**

#### **Vote:**

- ? Qui accepte que les preneurs de licences doivent à l'avenir obligatoirement être membres de l'OM Preneurs de licences ou d'une autre OM? ☞ **{63}**
- ? Qui refuse que les preneurs de licences doivent à l'avenir obligatoirement être membres de l'OM Preneurs de licences ou d'une autre OM? ☞ **{30}**
- ? Abstentions ☞ **{3}**

⇒ **Résultat: La motion du Comité est adoptée avec 63 voix pour, 30 voix contre et 3 abstentions.**

## **2.3 Initiative Biodiversité**

---

Urs Brändli (UB) fait la rétrospective du sujet. À la suite d'une motion de Bio Ostschweiz à l'attention de l'AD du printemps 2023 pour décider d'une recommandation de vote, la décision de l'AD a été reportée deux fois. En 2024, trois discussions en ligne ont été organisées pour les OM sur le sujet. Ce format a fait ses preuves. Il faut continuer à renforcer la biodiversité. Malheureusement, l'initiative comporte une boîte noire avec «le patrimoine bâti». Une recommandation de voter Non ne serait pas compréhensible pour nos plus fidèles clientes et clients. Mais le bio fait déjà beaucoup en faveur de la biodiversité.

### **Motion du Comité**

- Le Comité demande de renoncer à donner une recommandation de vote.
- Dans la communication, Bio Suisse mentionne les prestations de l'agriculture biologique et représente la position favorable du Comité. La communication doit rester retenue.

### **Contre-motion de Bio Glarus**

Bio Glarus demande de formuler une recommandation de vote. Richi Bamert justifie leur motion par le fait que le procédé du Comité a suscité beaucoup de scepticisme auprès de la base de Bio Glarus – les membres se buttent contre les nombreuses interdictions et restrictions pour pouvoir encore produire avec le Bourgeon, comme p. ex. le sujet du patrimoine bâti.

Urs Brändli explique la procédure de vote: si la motion de Bio Glarus gagne, elle passe au prochain vote (Oui contre Non, ensuite liberté de vote).

### **Discussion:**

- Simon Buchli, Bio Grischun, plaide en faveur d'un vote sur la liberté de vote pour l'ensemble de la Fédération mais renonce à une motion d'ordre suite à la discussion.
- Thomi Herwig, Bio Jura, est de l'avis que l'argument des bâtiments dans l'agriculture ne compte pas comme justification pour faire basculer l'initiative sur un de nos thèmes clés, c'est pourquoi il est favorable à la liberté de vote.
- Matthieu Glauser, Bio Vaud, veut savoir le budget qui serait dédié à la communication si la motion du Comité devait passer. Lukas Inderfurth, responsable communication, explique qu'il n'y a pas de budget et qu'il n'est pas prévu de faire une campagne, mais que nous allons, comme toujours, communiquer les prestations de l'agriculture biologique.
- Adrian Knuchel, Bio Bern, soutient en principe le Comité et espère qu'il y ait aussi une communication positive sur tout ce que nous faisons déjà si la liberté de vote est décidée.
- Ruedi Beerli, Bio Genève, pense que l'initiative est de la poudre aux yeux et que les raisons se trouvent dans l'économie de concurrence, dans la concurrence globale qui place les paysan-nes dos au mur. Il veut aussi communiquer sur cela et termine par la phrase: «Nous sommes les gardiens de la biodiversité, c'est notre plaisir quotidien et notre tâche.»
- UB souligne encore que nos consommateurs-trices vivent principalement en ville et votent rose-vert.

### **Vote 1: Départager la motion du Comité et la contre-motion de Bio Glarus:**

- ? Qui accepte la motion du Comité de renoncer à donner une recommandation de vote? ☞ **{67}**
- ? Qui accepte la contre-motion de Bio Glarus de donner une recommandation de vote? ☞ **{24}**
- ? Abstentions ☞ **{6}**

⇒ **Résultat: La motion du Comité l'emporte et aucune recommandation de vote n'est décidée.**

## **2.4 Alimentation des ruminants**

---

Bio Grischun et Prokana ont transmis à temps une motion pour réviser la directive sur les fourrages 100 % Suisse pour l'affouragement des ruminants. Ils demandent d'autoriser au maximum 10 % de fourrages grossiers Bourgeon étrangers. Urs Brändli donne la parole aux requérants.

### **Motion Bio Grischun / Prokana**

- Christian Bossard (CB), Bio Grischun, explique une nouvelle fois la motion. Elle a été retravaillée entre-temps parce que la première version avait été mal comprise. Ils ont été perçus comme désirant importer des concentrés, alors qu'il n'était toujours que question de fourrages grossiers et cela pour les raisons suivantes:  
Les années de sécheresse, il devrait être possible d'importer jusqu'à 10 % de fourrages grossiers sans charges administratives et financières. La motion est déjà un net renforcement par rapport à la

décision de l'AD de 2018 qui ne comportait alors pas encore d'indication concernant la part indigène. Nous avons besoin de suffisamment de fermes qui souhaitent encore produire en bio. CB aborde également la thématique de la vache adaptée au site et de la proportionnalité. Il demande si une vache n'est plus adaptée au site s'il y a une importation d'au maximum 10 % de fourrage grossier et fait la comparaison avec les porcs et la volaille et pour finir avec l'humain.

- Fadri Riatsch, Bio Grischun, apporte encore trois réflexions supplémentaires à la discussion: Le problème est urgent, la base très agitée. Dans les Grisons, de nombreuses vallées fonctionnent seules avec les fromageries. Si en raison d'un renforcement des directives d'affouragement, des personnes sortent du bio, c'est alors toute la quantité de lait qui tombe. Le même phénomène se retrouve dans les alpages coopératifs. La possibilité d'obtenir des protéines à partir des fourrages de base est difficile, p. ex. dans la région de l'Engadine. La première coupe doit permettre d'avoir une quantité suffisante de fourrage. Il faut attendre et les teneurs baissent. Des périodes de sécheresse limitent la deuxième pousse. Il suggère d'organiser une fois une AD en Engadine pour mieux comprendre la région, car il est toujours facile de juger si l'on ne se trouve pas soi-même dans la région. C'est pourquoi il plaide en faveur de la motion.

### **Recommandation du Comité:**

Le Comité recommande à l'AD de refuser la modification de principe sur l'affouragement des ruminants. 100 % de fourrage suisse, c'est facile à communiquer, cela nous a permis d'obtenir une augmentation du prix du lait.

L'élevage adapté au site signifie aussi de n'avoir que le nombre de bêtes qu'on peut nourrir.

L'offre en fourrage grossier riche en protéines, comme la luzerne, augmente en Suisse. Des importations pourraient freiner ce développement. UB évoque aussi les offres de soutien de Bio Suisse et du FiBL.

### **Discussion:**

- Paul Ebnöther, Bio Schwyz, dit que de nombreux producteurs-trices de lait ont déjà quitté le Bourgeon. Il y a 5,2 pour cent de lait bio en moins en janvier 2024 en comparaison avec 2023. Ce sont des producteurs-trices à l'année qui ont arrêté, il manque du lait d'été. Il n'y a quasi personne en phase de reconversion. L'entêtement au niveau du Cahier des charges pourrait mener à une pénurie de lait bio.
- Thomi Herwig, GS Lait, parle des négociations de prix du point de vue du GS Lait. Il y avait de bons signaux lors des tables rondes du lait bio. Bio Jura soutient toutefois la motion. Il y a toujours des protéines qui sont importées. L'accent est beaucoup mis sur les ruminants, la vue d'ensemble a un peu été délaissée. En tant que canton frontalier, il faudrait pouvoir inclure la région voisine outre frontière et les motiver à produire selon le Bourgeon. Nous ne connaissons pas l'évolution du marché du lait.
- Paul Walder, Bioforum, dit qu'Avanti était une stratégie très anticipative, les 100 % de fourrages grossiers suisses en faisaient partie. Nous n'adaptions toujours pas le cheptel à la base de fourrage grossier. Il pense que s'il y a quelques arrêts, cela pourrait aider à stabiliser le prix.
- Ruedi Beerli, Bio Genève, l'abandon des vaches laitières pour des vaches mères a aussi à voir avec la rentabilité. La situation s'est modifiée avec le changement climatique, c'est pourquoi Bio Genève soutient la motion.
- Ruedi Vögele, GS Grandes cultures, trouve la déclaration que le Cahier des charges devrait être flexible en fonction du marché très dangereuse. L'avis du GS Grandes cultures est qu'il y a un marché des fourrages grossiers qui fonctionne, avec des prix indicatifs et sans surplus. Les importations feraient à nouveau pression sur les prix de ce marché. Il appelle à conclure des contrats avec des collègues. Il y a sur Biomondo actuellement 174 annonces pour du fourrage grossier. Il faudrait s'en procurer maintenant. On reproche aux grands distributeurs de proposer des produits étrangers bon marché (Alnatura, etc.), si nous décidons d'importer, alors nous n'avons plus le droit de nous plaindre.
- Kurt Zimmermann, Progana, réexplique que les composants protéiques Bourgeon ne sont pas concernés. Si chaque ferme adaptait son cheptel aux conditions de son entreprise, alors nous n'aurions pas suffisamment de lait dans les rayons. Cela entraînerait aussi des conséquences dans les fermes avec grandes cultures qui livrent. Il attire l'attention sur le sondage, auquel un tiers a participé. De ces participants, un tiers dit qu'il n'y a pas assez de fourrages grossiers les années normales. Il



aborde aussi la rentabilité. Il demande si, en cas de manque de fourrage indigène, des autorisations exceptionnelles coûteuses seraient à nouveau accordées ou du fourrage suisse non Bourgeon serait autorisé. UB suggère d'avancer sur le chemin choisi et de s'approvisionner maintenant avec du fourrage. Des autorisations exceptionnelles ne sont accordées que s'il s'agit du bien-être des animaux. Pour le futur, il faudrait adapter le nombre de bétail ou chercher une ferme partenaire pour le fourrage.

**Vote:**

- ? Qui accepte que le principe dans le Cahier des charges, Partie II, chapitre 4.2, soit modifié selon la motion de Bio Grischun et de Progana ? ☞ **{36}**
- ? Qui refuse que le principe soit modifié? ☞ **{53}**
- ? Abstentions ☞ **{8}**

⇒ **Résultat: La motion de Bio Grischun et Progana est refusée par 36 voix pour, 53 voix contre et 8 abstentions.**

## 3 Élections

### 3.1 Réélection complète du Comité: élection de la présidence

Cédric Guillod explique le procédé d'élection pour la présidence. Les bulletins de vote ont déjà été distribués avec les cartes des délégué-e-s.

Deux candidatures ont été déposées, le président actuel Urs Brändli (SG) et une nouvelle candidate, Maria Thönig (GR). Aucune autre candidature n'a été déposée.

Les deux candidat-e-s ont la possibilité de s'exprimer.

**Urs Brändli** dit qu'il souhaiterait mener Bio Suisse encore pendant 4 années supplémentaires. Chez Bio Suisse, ce mandat n'est pas une position de pouvoir, mais plutôt de modération qui nécessite beaucoup de compréhension envers les partenaires, l'économie, la politique et la société et aussi beaucoup d'engagement personnel. Et il est surtout important de ne pas se prendre soi-même trop au sérieux.

**Maria Thöni** explique qu'elle gère avec son mari depuis 2000 une ferme avec des vaches mères, avant avec des vaches laitières. Elle signale les montants différents des cotisations des membres dans différentes OM et le fait qu'après avoir remis sa ferme, il n'est plus possible d'être membre individuel selon les statuts. Elle souhaiterait mettre en place deux réseaux, un constitué de cheff-es d'exploitation à la retraite pour du conseil et un pour promouvoir la santé des producteurs-trices dans leur entreprise.

Les bulletins de vote sont collectés et décomptés. En attendant, on procède à la réélection intégrale du Comité.

### 3.2 Réélection complète du Comité: élection du Comité

#### Motion du Comité

Tous les membres actuels du Comité se représentent pour un nouveau mandat. Il est proposé d'élire les membres du Comité en bloc en levant la main.

UB salue la diversité du Comité actuel.

- Rahel Beglinger, GL
- Cédric Guillod, FR
- Karine Contat, VS
- Dora Fuhrer, BE
- Milo Stoecklin, JU
- Josef Bircher, LU

**Question soumise au vote:**

- ? Qui élit les six membres actuels du comité pour un nouveau mandat de quatre ans (2024-2028)? ☞  
**{à l'unanimité}**
- ? Qui refuse cette élection? ☞ **{0}**
- ? Abstentions ☞ **{0}**

**Résultat: Les six membres du Comité sont élus à l'unanimité, sans abstentions, pour un nouveau mandat (2024-2028).**

### 3.3 Confirmation d'élections à la CQ et à la CM

---

Thomas Buchli a été élu par le Comité comme remplaçant à la Commission de la Qualité (CQ), Jörg Streckeisen et Gad Günter l'ont été à la Commission du Marché (CM). Leurs élections doivent être confirmées par l'AD.

**Motion du Comité:**

Le Comité recommande de confirmer l'élection de Thomas Buchli à la CQ ainsi que l'élection de Gad Günter (président du GS Œufs) et de Jörg Steckeisen (président du GS Fruits) à la CM.

**Vote:**

- ? Qui confirme les élections à la Commission de la Qualité et à la Commission du Marché selon la motion du Comité ? ☞ **{à l'unanimité}**
- ? Qui refuse de confirmer les élections ? ☞ **{0}**
- ? Abstentions ? ☞ **{0}**

⇒ **Résultat: Les élections de remplacement à la CQ et à la CM ont été confirmées à l'unanimité, sans abstentions.**

**Cédric annonce le résultat de l'élection à la présidence:**

Bulletins rentrés (y.c. blancs et non valables): 98  
Blancs/non valables: 7  
Bulletins de vote valables: 91  
Majorité absolue: 46  
Brändli Urs: 78  
Thöni Maria: 13

**Urs Brändli est ainsi élu par l'Assemblée des délégué-e-s au premier tour avec 78 voix (majorité absolue: 48 voix) et 7 abstentions pour un nouveau mandat. Maria Thöni obtient 13 voix.**

UB exprime sa reconnaissance pour la confiance accordée et remercie aussi Maria Thöni pour son engagement.

## 4 Informations

### 4.1 Nouveaux membres de la CLA et de la CLTC

---

Rahel Beglinger présente les nouveaux membres:  
CLA: Aloïs Cachelin de Boudry  
CLTC: Daniel Schilliger de Weggis

## 4.2 Update nouveaux procédés génétiques

---

Martin Bossard donne un état des lieux sur les nouveaux procédés génétiques. À l'exemple d'une banane génétiquement modifiée, laquelle est fêtée dans les médias par les personnes favorables à l'ingénierie génétique comme solution contre une maladie cryptogamique, MBO démontre que de telles maladies apparaissent en raison des monocultures et que finalement, des plantes résistantes sont recherchées chez les producteurs-trices d'anciennes variétés afin de pouvoir réaliser cette modification génétique en premier lieu. La solution se trouve donc chez les paysannes et les paysans qui font de la sélection riche en variantes.

- Législation UE: Le nouveau Parlement sera élu en juin 2024, c'est pourquoi le dossier est plus ou moins à l'arrêt.
- Législation Suisse:
  - Mars: 1<sup>ère</sup> présentation à l'OFEV de la voie suisse; beaucoup d'éléments positifs.
  - Juin: audition
  - Mi-année 2025: Le Parlement commence les discussions.

Le moratoire touche à sa fin – il y aura des changements. Une pétition sera déposée au Parlement. Une initiative populaire est également en planification.

- Initiative
  - Le texte de l'initiative est actuellement en cours de vérification.
  - L'association pour l'initiative a été fondée. (Bio Suisse est membre de cette association.)
  - L'élaboration de la campagne bat son plein.
  - Une présence dans les marchés bio est prévue.
  - Du matériel pour les OM et les fermes est en préparation.
  - Avril: tour d'échauffement avec une pétition demandant la prolongation du moratoire → Merci de la signer!
  - Septembre: début de la collecte de signatures pour l'initiative au marché «1001 Légumes» à Rheinau.

## 4.3 Nouvelle Stratégie de la Fédération 2025+

---

Balz Strasser (BST) présente les slides sur la nouvelle stratégie de la Fédération.

La base, les valeurs et le concept directeur restent les mêmes.

Il s'agit de relier deux choses:

Un regard en arrière sur ce qui a bien et ce qui a moins bien marché et un regard vers l'avenir, en 2040.

Regard vers l'avenir:

Différentes tendances ont été distinguées dans un avenir neutre, BST en présente trois (en gras):

- **En forme et jeune pour toujours**
- **Hightech ou retour à la nature**
  - Les «digital natives» grandissent
  - Échec politique
- **La technologie, moteur du changement**
  - Laboratoire et/ou base végétale
  - Urgence écologique
  - Nouveau monde du travail

Que s'est-il passé jusqu'à présent?

Huit débats à la ferme ont été organisés dans les régions.

Voici, en résumé, les principales préoccupations de nos productrices et producteurs:

- Faible sensibilisation au sein de la société (faible appréciation des denrées alimentaires, pouvoir d'achat)
- Confusion dans la salade des labels
- Comment pouvons-nous communiquer les plus-values du Bourgeon Suisse?
- Le juste dosage au niveau du Cahier des charges et son contrôle
- Hétérogénéité des membres comme opportunité
- Bio Suisse en tant que mouvement bio

Prochaines étapes:

CPrés d'été le 13 juin à Bienne

AD d'automne: les membres de la CPrés y sont invités l'après-midi, vote consultatif

ü

Jusqu'à aujourd'hui, 250 personnes sont déjà impliquées, les organes suivants ont été formés:

- Sounding Board, groupe hétéroclite, rencontres toutes les 6 à 8 semaines
- Séances de feedback en ligne: ouvertes à toutes les instances et aux délégué-e-s

#### 4.4 Divers

---

- Melk Knaus, Bio Ostschweiz, critique les frais élevés du secrétariat. Il y a en moyenne 130'000 Fr. de frais de personnel par employé-e. Il appelle à n'est pas être que cher mais aussi bon. NST explique que les chiffres ne comportent pas que des frais de salaires, le montant contient aussi les défraiements, des formations continues, etc. Ces chiffres ne permettent pas de tirer des conclusions sur des montants précis de salaires.
- Adi Iten-Marty, Bio Zug, voudrait savoir, au sujet de l'arrêt de tuer les poussins, quelle est le poids donné à la poule à deux fins. BST répond que Bio Suisse a laissé cela ouvert à la branche.

#### 4.5 Keynote d'Andrea Kramer de Coop

---

L'Assemblée est close. À la suite, Andrea Kramer nous fait une rétrospective ainsi que des perspectives sur la collaboration entre Coop et Bio Suisse.

---

Bâle, le 16.04.2024



Urs Brändli  
Président de Bio Suisse



Diana Eggenschwiler  
pour le procès-verbal

Assemblée des délégué-e-s du 13 novembre 2024

## **1.3: Adoption de la planification annuelle et du budget 2025**

Annexe de l'envoi préparatoire du 11.10.2024

### **L'essentiel en bref**

L'évaluation de l'état des recettes a été effectuée prudemment et manière réaliste, et cela en tenant compte en particulier de la nouvelle orientation dans le commerce de détail. En comparaison avec le budget 2024, le Comité et la Direction ne comptent donc pas sur une augmentation des recettes mais sur une stabilisation à 26.0 mio Fr. Ce chiffre comprend une dissolution de réserves pour fluctuations pour un montant de 200'000 Fr.

Les dépenses restent en conséquence également stables à environ 26.2 mio Fr. et il a été planifié 573'000 Fr. pour la constitution de provisions et de réserves. Avec une dissolution de réserves inscrites au bilan pour un montant de 247'700 Fr., cela donne pour 2025 un budget équilibré avec un bénéfice de 1'400 Fr.

### **1. Contexte**

Le Comité a adopté la proposition de budget 2025 lors de sa séance du 19 septembre 2024. Les objectifs ont été convenus et les mesures et ressources nécessaires (finances et capacités en personnel) ont été déterminées. Il faudra ainsi à l'avenir plus de ressources pour la réalisation de la nouvelle stratégie, pour faire avancer la numérisation et pour un projet pilote pour le renforcement de l'Antenne Romande. La stabilisation des ressources en personnel reste un objectif stratégique. Cela implique un déplacement des dépenses depuis les coûts du matériel vers les frais de personnel. Il a en outre été budgété une augmentation de 173'500 Fr. des amortissements.

### **2. Motion du Comité**

Le Comité recommande aux délégué-e-s d'adopter le budget dans sa forme actuelle avec un surplus de recettes de 1'400 Fr.

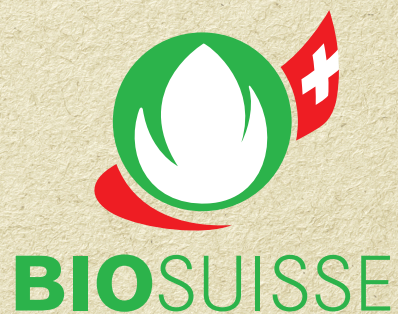
### **3. Explications**

Le budget qui doit être adopté figure en détail sur les pages suivantes.

### **4. Questions du vote**

- Qui accepte la planification annuelle et le budget 2025 selon la motion du Comité?
- Qui refuse la planification annuelle et le budget?
- Abstentions?

**BUDGET**  
**2025**



## INTRODUCTION: PASSAGE DU CALCUL DES CENTRES DE COÛTS À LA COMPTABILITÉ PAR SECTEUR

À partir du 01.01.2025, Bio Suisse sera soumise à l'impôt. Afin de répondre aux exigences en matière d'obligation fiscale, il a été nécessaire de passer de la logique comptable actuelle avec calcul des centres de coûts à une nouvelle logique comptable.

À partir de 2025, les comptes seront nouvellement présentés en quatre secteurs:

- **1. Fédération:** Recettes et charges de l'activité fédérative sans les parts de frais du personnel et de charges d'exploitation.
- **2. Bio Suisse:** Recettes et charges du Secrétariat y compris tous les frais de personnel et l'ensemble des charges d'exploitation.
- **3. Projets:** Dans ce secteur sont regroupés tous les domaines d'activité et projets qui génèrent des recettes et/ou ont des charges. Ici aussi, les parts de frais du personnel et de charges d'exploitation ne sont pas prises en compte.
- **4. Moyens spécifiquement affectés:** Les moyens spécifiquement affectés et les taxes d'incitation ont également été rassemblés dans un secteur séparé. Conformément aux statuts, le secteur «Bio Suisse» prend en charge les frais administratifs qui en découlent.

La nouvelle structure apporte plus de clarté et permet un meilleur aperçu des données financières de Bio Suisse. Dans la comptabilité par secteur, il faut particulièrement veiller à ce que les recettes soient précédées d'un signe moins et les dépenses d'un signe plus.

Le budget 2025 est déjà structuré selon cette nouvelle logique comptable. Les adaptations ont été limitées au strict minimum dans ce document budgétaire. Les chiffres de comparaison avec le budget 2024 et les comptes 2023 ont également été retravaillés selon cette nouvelle structure. Comme, en plus de la comptabilité par secteur, les types de coûts ont aussi été révisés, il y a dans le compte de pertes et profits quelques transferts par rapport aux documents préalables.

Dans ce document, le compte de pertes et profits pour le budget 2025 est présenté avec la nouvelle structure. Le budget 2024 se trouve aussi bien sous la nouvelle que sous l'ancienne forme. Les comptes 2023 y figurent uniquement selon l'ancienne structure.

Comme cette nouvelle structure ne sera reproduite dans le nouveau système comptable qu'au changement d'année, nous voudrions signaler ici que des adaptations et des transferts sont encore possibles lors de la mise en œuvre.

## COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE BIO SUISSE

	2025	2024	2024	2023
	Budget nouvelle logique	Budget nouvelle logique	Budget	ÉTAT
Produits d'exploitation	25'972'900	25'957'700	25'997'700	25'208'500
Cotisations annuelles producteurs-trices	2'604'000	2'555'000	2'555'000	2'490'766
Droits de licences et d'utilisation de la marque	16'287'000	16'263'000	16'263'000	15'371'598
Contributions secteur public	2'698'600	2'813'000	6'026'900	6'131'754
Recettes moyens spécifiquement affectés	2'916'300	3'213'900		
Recettes magazine Bioactualités	200'000	250'000	250'000	213'475
Recettes matériel promotion des ventes	300'000	300'000	300'000	314'960
Autres produits	987'000	602'800	602'800	685'947
Réduction des recettes	-20'000	-40'000		
Charges d'exploitation	11'323'400	11'567'200	11'539'200	10'532'301
Organismes de contrôle et de certification	1'883'900	1'800'000	1'800'000	1'833'843
Charges pour la recherche et le conseil	2'218'700	2'937'050	3'047'600	2'042'673
Renforcement organisations membres	1'283'000	1'283'000	1'283'000	1'226'884
Communication: coûts de diffusion	3'046'400	2'905'500	2'976'500	2'332'902
Communication: coûts de production	1'846'100	1'656'800	1'585'800	2'131'832
Mandats de traduction	421'900	481'000	343'200	258'463
Coûts matériels de promotion des ventes	623'400	503'850	503'100	705'703
Frais de personnel	11'024'900	10'679'800	10'679'800	10'470'741
Commissions et instances	919'700	1'031'600	1'032'600	972'089
Autres charges d'exploitation	1'963'600	2'194'900	2'221'900	2'542'985
Loyer, bâtiment, entretien	582'300	555'000	587'000	513'101
Coûts de gestion et d'informatique	541'200	518'200	2'349'900	2'029'884
Cotisations associations/organisations	223'100	168'900		
Autres charges d'exploitation	1'190'000	1'667'800		
Dissolution de provisions	-573'000	-715'000	-715'000	0
Amortissements	989'600	816'100	816'100	584'138
<b>Résultats d'exploitation</b>	<b>-248'300</b>	<b>-331'900</b>	<b>-291'900</b>	<b>106'246</b>
Résultat financier et résultat accessoire	-8'000	-8'000	-48'000	-39'856
<b>Résultat avant modification des MSA</b>	<b>-256'300</b>	<b>-339'900</b>	<b>-339'900</b>	<b>66'389</b>
Prélèvement MSA			3'566'900	
Apport MSA			-3'213'900	
Prélèvement/ Apport MSA	257'700	353'000	353'000	330'388
Prélèvement de moyens spécifiquement affectés dans le capital de l'organisation			0	0
<b>Résultat de l'exercice (+ excédent/- perte)</b>	<b>1'400</b>	<b>13'100</b>	<b>13'100</b>	<b>396'777</b>



## COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE BIO SUISSE

En comparaison avec le budget 2024, nous prévoyons que les produits d'exploitation restent stables à 26,0 mio. Fr. Les droits de licences et d'utilisation de la marque contiennent une dissolution de réserves de fluctuation d'un montant de 200'000 francs, tandis que les contributions de la Confédération baissent d'environ 100'000 francs et les moyens spécifiquement affectés diminuent même de 300'000 francs. Mais cela est atténué par d'autres produits nettement plus élevés ainsi qu'une croissance d'environ 2 % au niveau des cotisations des producteurs-trices en raison de membres et de surfaces supplémentaires. L'estimation des droits de licences et d'utilisation de la marque est plus basse que l'année précédente en raison de l'adaptation de la collaboration avec le commerce de détail. Cet effet est atténué par la dissolution de réserves de fluctuation.

Pour le budget 2025, nous escomptons que les charges d'exploitation baissent un peu, passant de 11,6 mio. Fr. à 11,3 mio. Fr. Les charges pour les organismes de contrôle et de certification sont principalement composées de la contribution versée à International Certification Bio Suisse (ICB AG) pour la certification des entreprises à l'étranger et passent de 1,8 mio. Fr. à 1,9 mio. Fr. En raison du changement de stratégie à la Migros, on peut s'attendre à des prestations complémentaires pour 2025. Au niveau de la recherche et du conseil, le montant de 2,2 mio. Fr. prévu est nettement inférieur à celui de 2,9 mio. Fr. en 2024. Le montant pour le renforcement des organisations membres et pour les marchés régionaux reste stable à 1,3 mio. Fr. Les frais de la communication augmentent légèrement de 2,9 à 3,0 mio. Fr. pour les coûts de diffusion et de 1,7 à 1,9 mio. Fr. en ce qui concerne les coûts de production.

Les frais de personnel augmentent en comparaison avec le budget 2024 et passent de 10,7 mio. Fr. à 11,0 mio. Fr. Il y a 90'000 francs liés au renchérissement d'un pour-cent, le solde de 250'000 francs doit servir à financer des nouveaux postes nécessaires: Il est ainsi essentiel ces prochaines années d'augmenter les ressources pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, pour faire avancer la numérisation ainsi que pour le projet pilote de renforcement de l'Antenne romande. La stabilisation des ressources en personnel reste toutefois un objectif stratégique.

Au niveau des commissions et des instances, les charges budgétées ont été adaptées aux coûts réels passant de 100'000 francs à 900'000 francs et le nombre de séances a été réduit autant que possible.

Les autres charges d'exploitation baissent de 2,2 mio. Fr. à 2,0 mio. Fr. Cela est principalement dû au fait qu'une réduction moins importante des provisions et des réserves est prévue. Dans le budget 2024, une dissolution des réserves de 715'000 francs était planifiée, dans le budget 2025 ce montant baisse à 573'000 francs.

En raison des investissements réalisés pour Biomondo et pour la numérisation, les amortissements prévus au budget sont aussi à la hausse et passent de 816'000 francs au budget 2024 à 989'600 francs en 2025 alors qu'ils se situaient à 584'000 francs dans les comptes 2023.

De ce fait, le budget 2025 présente un résultat d'exploitation avec une perte de 248'000 francs ainsi qu'un résultat financier et résultat accessoire (=charges) de -8'000 francs. Comme il est prévu de dissoudre 257'000 francs de moyens spécifiquement affectés du bilan, le budget boucle sur un excédent de 1'400 francs.

## COMPTABILITÉ PAR SECTEUR BUDGET 2025 SELON NOUVELLE LOGIQUE COMPTABLE

Résultat secteurs	Budget 2025	Budget 2024	Diff. %	ÉTAT 2023
<b>1. Résultat Fédération</b>	<b>-530'800</b>	<b>-494'600</b>	<b>7.3</b>	<b>-575'250</b>
Recettes travail fédératif	-2'604'000	-2'555'000	1.9	-2'490'709
Travail fédératif	1'794'700	1'772'800	1.2	1'656'168
Instances et commissions	278'500	287'600	-3.2	259'291
<b>2. Résultat Bio Suisse</b>	<b>-451'600</b>	<b>-52'500</b>	<b>760.2</b>	<b>-36'621</b>
Recettes Bio Suisse	-18'952'800	-18'593'800	1.9	-17'947'994
Direction	3'319'600	3'184'000	4.3	3'143'489
Projets stratégiques et recherche	1'352'600	1'435'600	-5.8	1'332'831
Assurance et développement de la qualité	3'810'600	3'994'700	-4.6	3'836'337
Marketing et communication	3'749'300	3'952'400	-5.1	3'765'376
Marchés	2'315'200	2'497'400	-7.3	2'289'740
Finances & Services	3'953'900	3'477'200	13.7	3'543'600
<b>3. Résultat Projets</b>	<b>981'000</b>	<b>534'000</b>	<b>83.7</b>	<b>215'094</b>
Magazine Bioactualités	240'900	267'000	-9.8	231'179
Promotion des ventes – boutique en ligne	415'000	415'000	0.0	384'506
Biomondo	333'600	-80'000	-517.0	-204'639
Bio Cuisine	-104'000	-68'000	52.9	20'379
Autres projets sans contributions secteur public	49'500			-125'480
Autres projets avec contributions secteur public	46'000			-90'851
<b>4. Résultat Moyens spécifiquement affectés (MSA)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>
Produits animaux	188'000	40'300	366.5	-210'780
Grandes cultures	82'200	252'200	-67.4	434'846
Cultures spéciales	77'500	60'500	28.1	106'322
Prélèvement / apport MSA	-347'700	-353'000	-1.5	-330'388
<b>Résultat de la comptabilité par secteur (- excédent / + perte)</b>	<b>-1'400</b>	<b>-13'100</b>	<b>-89.3</b>	<b>-396'777</b>

## COMPTABILITÉ PAR SECTEUR

La comptabilité par secteur présente le résultat global à l'aide des quatre nouveaux secteurs.

Dans le secteur **Fédération**, on trouve côté recettes les cotisations annuelles des producteurs-trices avec 2,6 mio. Fr. Les charges se composent de 1,8 mio. Fr. pour la travail fédératif ainsi que de 278'000 francs pour les instances et commissions. Il en ressort un excédent de 530'000 francs avant l'affectation des frais de personnel pour la Direction et les tâches fédératives ainsi que pour l'administration et le loyer qui sont proportionnellement à la charge du secteur.

Le secteur **Bio Suisse** compare les recettes et les dépenses du Secrétariat et contient tous les frais de personnel. Cela profite aussi à tous les autres secteurs. Pour le secteur Bio Suisse, le total des recettes prévu s'élève à 19,0 mio. Fr. qui provient des droits de licences et d'utilisation de la marque, des contributions secteur public et des autres produits, ce qui correspond à une augmentation de 360'000 francs. Y sont inclus 200'000 francs de la dissolution de réserves de fluctuation. Les charges sont réparties sur les différents départements. Le budget 2025 comporte deux redistributions de fonds: une attribuée à la Direction (y. c. équipe/Antenne romande) en raison de l'importance du processus stratégique qui entrera dans la phase de mise en œuvre en 2025. L'autre attribuée à Finances & Services en raison de la focalisation sur la numérisation, la sécurité informatique et la protection des données. Cela soutient la numérisation de tous les départements. Il ressort un excédent de 451'000 francs du secteur Bio Suisse. Au niveau «Marketing et communication», le montant de 200'000 francs alloué en sus au budget 2024 pour la réalisation d'une nouvelle campagne publicitaire a été de nouveau déduit du budget 2025, comme prévu.

Le secteur **Projets** contient toutes les activités et tous les projets qui génèrent des recettes et auxquels il est possible d'attribuer des charges. On y trouve le magazine Bioactualités, la boutique en ligne de promotion des ventes, Biomondo, Bio Cuisine ainsi que les projets avec et sans contributions secteur public comme ProBio, la Journée du Bétail Bio, des contributions de la Coop pour des projets ou encore les panneaux pour les fermes. On obtient pour ce secteur des recettes d'un montant total de 1,5 mio. Fr. En comparaison, les charges se montent à 2,5 mio. Fr. sans tenir compte des frais de personnel de Bio Suisse.

Le secteur **Moyens spécifiquement affectés** contient toutes les recettes et dépenses que Bio Suisse encaisse ou reçoit de tiers et qui sont, conformément aux statuts, spécifiquement affectées à des produits animaux, des grandes cultures et des cultures spéciales ainsi que les taxes d'incitation. Le budget 2025 prévoit des recettes de 2,9 mio. Fr. ainsi que des dépenses de 3,3 mio. Fr. Avec une dissolution de 348'000 francs des moyens spécifiquement affectés du bilan, le secteur Moyens spécifiquement affectés présente un budget équilibré.

Le résultat global de la comptabilité par secteur présente selon le budget 2025 un excédent de 1'400 francs.

## 1. SECTEUR FÉDÉRATION



	Budget 2025	Budget 2024	Diff. %	ÉTAT 2023
<b>Résultat Fédération</b>	<b>-530'800</b>	<b>-494'600</b>	<b>7.3</b>	<b>-575'250</b>
Recettes travail fédératif	-2'604'000	-2'555'000	1.9	-2'490'709
Travail fédératif	1'794'700	1'772'800	1.2	1'656'168
Instances et commissions	278'500	287'600	-3.2	259'291

Au niveau des cotisations des producteurs-trices, nous prévoyons une progression de 2 pour cent. Cela correspond à la croissance annuelle moyenne des surfaces et des membres sur ces dernières années.

L'Assemblée des délégué-e-s (AD) se déroulera aussi deux fois en 2025, la Conférence des président-e-s trois fois. Le budget pour ces importantes journées fédératives reste stable. Le budget du Comité doit être légèrement revu à la hausse, le budget pour la Commission de gestion (CG) et l'Instance de recours indépendante (IRI) reste stable.

L'augmentation portée l'année précédente au montant alloué aux projets des OM est maintenue. Comme le montant forfaitaire pour les organisations membres a augmenté de 5'500 francs en raison d'un plus grand nombre de producteurs-trices, le montant pour les projets des OM est réduit de la même somme. Il se monte à nouveau à 292'500 francs. Le budget de 800'000 francs pour les marchés régionaux ne change pas.

Politique: Bio Suisse est connectée avec les acteurs importants de l'agriculture, de l'économie, de la politique et de la société et s'engage pour une acceptation élevée et un rôle majeur du bio en Suisse. Les thématiques clés en 2025 sont la nouvelle Politique agricole 2030, le climat, la biodiversité, le bien-être animal & la sélection ainsi que l'ingénierie génétique. Les priorités thématiques sont développées avec des organisations partenaires (p. ex. Alliance agraire) quand cela s'avère judicieux. En automne 2024, le poste de responsable Politique a été repourvu et il fait à nouveau partie de l'équipe du Directeur.

La CLTC compte actuellement sept membres. Elle recrute en ce moment une personne supplémentaire, qui devrait être active à partir de 2025. LA CLTC sera donc dorénavant composée de 8 membres. Le Cahier des charges continue à être révisé et complété.

La CLA place l'accent en 2025 sur le développement du thème complexe de la fertilisation dans le Cahier des charges. En plus, divers thèmes supplémentaires sont abordés comme le traitement physique contre les mauvaises herbes, la sélection et la multiplication végétale ainsi que la gestion des organismes de quarantaine.

La CLI se penchera en 2025 sur les thèmes du bien-être animal dans les entreprises agricoles à l'étranger, des pratiques commerciales responsables et de la gestion des énergies fossiles. Elle élabore en plus, avec le secrétariat, des approches pour une meilleure implication des entreprises étrangères, en particulier des petits paysan-ne-s.

Les budgets de la Commission du savoir, de la Commission de la qualité et de la Commission du marché ont été légèrement adaptés aux coûts effectifs.

L'excédent du secteur Fédération se monte à 530'800 francs. Mais, il faut prendre en compte, qu'une partie des frais de personnel pour la Direction, les tâches fédératives ainsi que pour l'administration et le loyer devrait être attribuée à ce secteur, ce qui n'est pas le cas ici. L'excédent réalisé par le secteur Fédération fournit, en outre, une contribution au secteur Projets, entre autres pour le magazine Bioactualités, la boutique de promotion des ventes et Biomondo.

## 2. SECTEUR BIO SUISSE

### RECETTES



	Budget 2025	Budget 2024	Diff. %	ÉTAT 2023
<b>Total</b>	<b>18'952'800</b>	<b>18'593'800</b>	<b>1.9</b>	<b>17'947'994</b>
Droits de licences et d'utilisation de la marque	16'287'000	16'263'000	0.1	15'404'262
Fonds Confédération	2'080'000	2'020'000	3.0	2'237'649
Autres produits	585'800	310'800	88.5	306'083

Les recettes prévues dans le budget 2025 du secteur Bio Suisse se montent à un total de 19,0 mio. Fr. et sont ainsi supérieures de 1,9 pour cent par rapport à l'année précédente.

Avec 16,3 mio. Fr., les droits de licences et d'utilisation de la marque se situent dans un cadre similaire à celui de l'année précédente. Afin d'atténuer les adaptations de la collaboration avec le commerce de détail, où nous prévoyons une baisse des droits de licences et d'utilisation de la marque, il est prévu de dissoudre des réserves de fluctuation pour un montant de 200'000 francs.

Concernant les fonds de la Confédération, l'Office fédéral de l'agriculture a budgété de l'argent pour la communication et le travail de base de Bio Suisse. Il s'agit ici, avec 2,1 mio. Fr., de la valeur minimale recouvrable, qui entraîne des dépenses du double de ce montant.

Dans les autres produits, on trouve l'encaissement du loyer de notre filiale internationale ICB, un montant pour des prestations complémentaires dans le cadre de l'adaptation de la collaboration avec le commerce de détail, des sanctions ainsi que des autres produits pour un montant de 585'800 francs.

## 2. SECTEUR BIO SUISSE

### DIRECTION



	Budget 2025	Budget 2024	Diff. %	ÉTAT 2023
<b>Total</b>	<b>3'319'600</b>	<b>3'184'000</b>	<b>4.3</b>	<b>3'143'489</b>
Frais de personnel	1'107'300	895'900.00	23.6	987'559
Projets et réseaux	380'300	525'100.00	-27.6	396'580
Contributions à la certification	1'832'000	1'763'000.00	3.9	1'759'350

Le secrétariat de Bio Suisse est dirigé de manière compétente, les collaborateurs-trices sont motivés et s'efforcent de proposer des services dans l'air du temps à tous les membres. Les instruments de gestion de la Direction sont efficaces et les activités planifiées sont réalisées. Le secrétariat à Bâle est devenu un lieu de travail et de rencontre important pour les collaborateurs-trices, les instances, les commissions et autres parties prenantes.

Les **frais de personnel** de la Direction et des cadres augmentent de 211'400 francs en comparaison avec le budget 2024. La nouvelle stratégie explique cette augmentation de poste car elle nécessitera davantage de ressources dès 2025 déjà. C'est le seul moyen pour une mise en œuvre réussie qui permettra à moyen terme de renforcer la focalisation et l'augmentation de l'efficacité de la Fédération. De plus, l'Antenne Romande est, depuis sa création, sous-dotée. Il est prévu de la renforcer dans le cadre d'un projet pilote. Une petite augmentation des ressources est à signaler au niveau du poste de responsable politique, augmenté de 20 pour cent.

**Projets et réseaux:** Le projet «Nouveau règlement tarifaire» sera achevé en 2025 et entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le travail intensif pour la stratégie 2025+ progresse bien, les objectifs stratégiques pour la période 2026-2030 seront présentés à l'AD du printemps 2025. Les dépenses totales pour «Projets et réseaux» ont été réduites de 27,6 pour cent en comparaison avec le budget 2024. Une des raisons est que des projets pour la vente directe (p. ex. visibilité avec les panneaux pour les fermes) ne sont plus situés dans l'équipe de la Direction.

Bio Suisse est connectée avec les acteurs importants de l'agriculture, de l'économie, de la politique et de la société et s'engage pour une acceptation élevée de l'agriculture biologique. Au niveau international, Bio Suisse soutient l'IFOAM International et l'IFOAM UE et participe dans ce cadre à d'importantes discussions sur l'avenir. L'échange annuel avec les associations DACH (Naturland, Bioland, Bio Austria et Bio Suisse) se déroulera en Allemagne en 2025.

L'équipe de la Direction est composée de la gestion de la Fédération, de la formation, de la politique et de l'Antenne romande qui continuent tous à travailler sur leurs projets en cours. Le poste de responsable de la vente directe passe dès octobre 2024 dans le département Marketing et Communication (M&C); à la place, le poste de responsable Politique repasse dans l'équipe de la Direction (voir secteur Fédération). La formation est toujours occupée par la révision de la formation initiale, qui sera mise en œuvre pour l'année scolaire 2026/27. Les prochaines SwissSkills (championnats suisses des métiers) auront lieu en 2025.

**Contributions pour la certification:** Ces dernières années, le budget des contributions pour la certification versées à ICB a augmenté à chaque fois en raison du nombre croissant d'entreprises BSO. Il y a, en outre, aussi une contribution versée à bio.inspecta pour la certification d'entreprises BSO. Pour 2025, le budget s'élève à 1'832'000 francs.

## 2. SECTEUR BIO SUISSE

### PROJETS STRATÉGIQUES ET RECHERCHE



	Budget 2025	Budget 2024	Diff. %	ÉTAT 2023
<b>Total</b>	<b>1'352'600</b>	<b>1'435'600</b>	<b>-5.8</b>	<b>1'332'831</b>
Frais de personnel	1'007'600	1'005'600	0.2	990'433
Projets stratégiques et recherche	345'000	430'000	-19.8	342'398

Le département Projets stratégiques et recherche (PS&R) mène des projets stratégiques et coordonne différents projets de recherche. L'objectif est de renforcer le leadership thématique et le positionnement du Bourgeon. Il y a actuellement huit collaborateurs-trices qui participent aux divers projets. La collaboration avec la Commission du savoir, les autres départements du secrétariat et avec des partenaires externes est encouragée.

Les projets Restauration/Bio Cuisine et ProBio sont dirigés par des collaborateurs-trices du département PS&R, les coûts des projets figurent nouvellement dans le nouveau secteur Projets.

Les thèmes suivants seront développés de manière intensive en 2025:

**Climat:** Des offres de conseil sont à disposition des entreprises agricoles qui doivent les aider à mettre en œuvre des mesures de protection du climat et à renforcer la résilience face aux effets du changement climatique. Un Check Climat est élaboré, dans lequel les entreprises peuvent entrer les mesures climatiques déjà mises en œuvre, être sensibilisées à de nouvelles mesures et voir où elles, et l'ensemble de la Fédération, se situent en matière des prestations climatiques. De plus, des mesures de communication sont développées. À cet effet, Bio Suisse se connecte avec différents partenaires de la recherche, de la vulgarisation et de tout le secteur agroalimentaire.

**Responsabilité sociale internationale:** Après l'Espagne, l'audit social est introduit en Italie en 2025. Pour cela, une vaste check-list de contrôle sur les conditions de travail et les pratiques sociales est utilisée. Les organismes de certification et de contrôle en Italie et en Espagne sont formés en conséquence sur place. Une formation numérique est également développée. Tout le processus d'audit est planifié et réalisé avec ICB et Naturland.

**Bien-être animal:** Les travaux se concentrent sur les thèmes suivants: Volaille: Arrêter de devoir tuer les poussins – Développement d'un outil de contrôle et de traçabilité dans la banque de données volaille, lancement du paquet de communication. Bœufs/veaux: élaboration de la vision et d'étapes concrètes; soutien du projet de Bio Luzern sur le sevrage des veaux dans leur ferme de naissance. Porcs: Analyse de la situation et déduction de propositions de mise en œuvre.

**Sélection:** La sélection végétale biologique est soutenue avec un montant de 200'000 francs. Concernant la sélection animale, le projet Taureaux Bio d'IA est poursuivi et une collaboration avec ÖTZ (Ökologische Tierzucht, sélection animale écologique) est étudiée.

Le **gaspillage alimentaire** est thématiqué au sein de la Fédération dans le cadre d'une convention intersectorielle pour la réduction du gaspillage alimentaire et le réseau est informé sur les nouvelles possibilités et les aides.

## 2. SECTEUR BIO SUISSE

### ASSURANCE ET DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ



	Budget 2025	Budget 2024	Diff. %	ÉTAT 2023
<b>Total</b>	<b>3'810'600</b>	<b>3'994'700</b>	<b>-4.6</b>	<b>3'836'337</b>
Frais de personnel	3'400'000	3'370'000	0.9	3'265'752
Assurance et développement de la qualité	131'700	142'200	-7.4	117'294
Agriculture	174'100	337'700	-48.4	361'014
Transformation et commerce	35'000	40'000	-12.5	49'403
International	69'800	104'800	-33.4	42'875

Le département Assurance et développement de la qualité (ADQ) sera à nouveau fortement occupé par la numérisation en 2025. Cela concerne tous les domaines et les responsables. Nous réintroduisons les contrôles basés sur le risque des abattoirs, ce qui nécessite des moyens supplémentaires ou une redistribution des moyens. La révision prévue du Cahier des charges et les processus sont synchronisés avec la nouvelle Stratégie de Bio Suisse. Cela deviendra un projet important dans les années à venir.

Le secteur **Agriculture** continue à veiller au bon déroulement des processus administratifs en lien avec l'administration des membres. Les différentes prestations pour les producteurs-trices sont, en outre, maintenues. En 2025, différents projets sont en cours en collaboration avec le FiBL et d'autres partenaires, p. ex. sur les cultures maraîchères bio sans fusion cellulaire et sur l'affouragement. Au centre du développement du Cahier des charges sont les thèmes fertilisation, sélection et multiplication végétale et l'actualisation des exigences pour l'estivage.

Le secteur **Transformation et commerce** (T&C) maintient la qualité des prestations pour les preneurs de licences et utilisateurs de la marque. En 2025, le grand projet de numérisation, c'est-à-dire le portail pour les preneurs de licences, prendra beaucoup de temps. Le check des emballages nouvellement introduit en 2024 pour les produits sous licence continuera à être testé dans la pratique en 2025. T&C collecte les données sur les emballages de produits Bourgeon obtenues dans ce cadre et les analyse. Les projets prévus pour l'année 2025 sont la conséquence de décisions de la CLTC ainsi que de besoins de preneurs de licences et sont réalisés sous l'aspect de l'innovation de produits et de processus.

Le secteur **International** contrôle et documente les flux des marchandises des produits Bourgeon importés, orchestre les processus en lien avec l'autorisation et les restrictions d'importation, est responsable des projets stratégiques et de mise en œuvre et soutient la CLI dans le développement du Cahier des charges. Le secteur avance dans le développement d'une solution pour remplacer l'outil de saisie, de contrôle et de libération des flux des marchandises importées (Supply Chain Manager). Un stand est organisé à la Biofach (Foire mondiale du Bio) à Nuremberg en collaboration avec ICB. Le stand sert à optimiser le réseautage avec les parties prenantes internationales.



## 2. SECTEUR BIO SUISSE MARKETING ET COMMUNICATION



	Budget 2025	Budget 2024	Diff. %	ÉTAT 2023
<b>Total</b>	<b>3'749'300</b>	<b>3'952'400</b>	<b>-5.1</b>	<b>3'765'376</b>
Frais de personnel	2'277'100	2'257'300	0.9	2'128'819
M&C en général	220'600	271'000	-18.6	212'390
Communication marketing	764'600	1'074'100	-28.8	1'106'681
Communication d'entreprise	487'000	350'000	39.1	317'486

Le département Marketing et communication (M&C) se trouve en pleine transition numérique et arrivera au bout des étapes les plus importantes à la moitié de l'année. La majorité des collaborateurs-trices ont de nouveaux rôles et de nouvelles méthodes de travail, ce qui permet, entre autres, d'augmenter la visibilité des thèmes bio de Bio Suisse dans les canaux numériques (site internet, réseaux sociaux). Au niveau conseil stratégique, M&C soutient d'autres domaines, comme Bio Cuisine, dans l'acquisition numérique de nouveaux restaurateurs individuels ou pour l'orientation des clients de Bio Suisse. M&C soutient, en plus, les secteurs et les départements internes au niveau communication – comme lors de la Journée du Bétail Bio et pour des thèmes d'actualité comme «Tous les poussins vivent», la restauration (Bio Cuisine), le climat ou la politique (ingénierie génétique).

**La campagne publicitaire (Communication marketing):** Le Bourgeon représente une promesse de qualité pour les consommateurs-trices et les entreprises commerciales qui repose sur des producteurs-trices, des transformateurs-trices et des collaborateurs-trices de Bio Suisse. Au centre se trouvent la notoriété de la marque, le soin de l'image et la différenciation. La transmission de connaissances a une influence sur le comportement de consommation et augmente les chiffres de vente. Les campagnes, les médias et le recours aux producteurs-trices renforcent la marque. Nous avons lancé en septembre 2024 une nouvelle campagne publicitaire télévisée pluriannuelle, qui s'écarte volontairement de l'ancien style romantisme paysan. Nous présentons à la place un bio frais, moderne et accessible dans un nouveau contexte, qui doit plaire à un groupe cible plus large. La campagne montre comment le bio crée une plus-value dans le quotidien et souligne les avantages durables des produits bio d'une manière humoristique et sympathique.

**La Communication d'entreprise (CE):** La CE informe les groupes cibles internes et externes sur les activités de Bio Suisse et l'importance du Bourgeon, p. ex. par le biais de newsletters aux consommateurs-trices, aux preneurs de licences, aux entreprises BIOSUISSE ORGANIC et aux OM. Dans les réseaux sociaux, nous misons sur des images animées et une nouvelle présentation, qui fait partie de la stratégie thématique révisée. La CE fait en outre un travail médiatique actif et élabore des formats texte, image et vidéo pour les différents canaux de communication comme p. ex. le site internet ou les blogs. Au cours du premier semestre 2025, nous informons les médias sur les développements dans l'agriculture biologique et publions le rapport annuel ainsi que le «Bio en chiffres» nouvellement sous une forme retravaillée et numérique. Nous rédigeons des articles sur le bio et travaillons au niveau communication avec des partenaires du commerce de détail. La CE est, en outre, responsable du Grand Prix Bio Suisse, qui est attribué chaque année lors de l'AD d'automne.

**Le Marketing commercial:** Au centre des priorités sont l'entretien et le développement des relations avec le commerce de détail et le commerce en ligne. Nous acquérons de nouveaux partenaires commerciaux et vérifions des opportunités qui émanent de la demande (consommateurs-trices et commerce). Il peut s'agir de nouveaux produits, de nouveaux canaux de vente ou de nouveaux modèles d'affaires qui promeuvent la visibilité et les ventes Bourgeon. Pour les partenaires existants et pour les nouveaux, nous donnons de l'importance aux synergies avec notre nouvelle campagne publicitaire. Le Marketing commercial soigne également les contacts avec les fournisseurs de la restauration et il est impliqué activement dans la mise en place du nouveau modèle pour la restauration.

**Adaptations organisationnelles:** La vente directe et Biomondo sont nouvellement situés dans le département Marketing et communication. La place de marché en ligne Biomondo doit être renforcée par un nouveau poste de spécialiste dans le domaine. À la suite du départ à la retraite du responsable, la politique sera à nouveau située dans l'équipe de la Direction.

## 2. SECTEUR BIO SUISSE

### MARCHÉS



	Budget 2025	Budget 2024	Diff. %	ÉTAT 2023
<b>Total</b>	<b>2'315'200</b>	<b>2'497'400</b>	<b>-7.3</b>	<b>2'289'740</b>
Frais de personnel	1'384'700	1'418'800	-2.4	1'328'010
Marchés	930'500	1'078'600	-13.7	961'730

Le budget du département Marchés se situe dans le cadre des années précédentes. Le département Marchés s'engage pour la transparence des marchés bio. Les producteurs-trices et transformateurs-trices sont informés et peuvent prendre des décisions entrepreneuriales. La transparence des marchés des différents groupes de produits doit être continuellement renforcée et améliorée. Pour cela, nous faisons avancer la numérisation. En 2024, un projet pilote a permis d'établir le premier rapport des données du marché du lait. L'expérience ainsi acquise doit aider à standardiser la collecte et la mise en valeur des données. En 2025, d'autres marchés de produits doivent suivre. Il s'agit, dans un premier temps, d'identifier les données pertinentes et la plus-value pour les groupes cibles.

Le département Marchés est responsable des processus pour les groupes spécialisés de Bio Suisse et se trouve en échange étroit avec la base et les secteurs. Nous définissons avec tous les acteurs du marché des prix indicatifs ainsi que des mesures de soulagement du marché et de promotion des ventes. L'objectif est de maintenir les marchés agricoles en équilibre et de permettre ainsi aux producteurs-trices bio et aux acheteurs d'avoir de bonnes conditions de planification. Nous encourageons en outre autant que possible le développement du marché Bourgeon. Pour couvrir la demande en produits bio, nous soutenons aussi des mesures de promotion de la production sous forme de projets de recherche. En 2025, il est prévu de réaliser une évaluation de la pratique actuelle pour l'octroi de projets de recherche (processus décisionnel, critères de décision, efficacité).

La demande en grandes cultures bio de Suisse augmente en raison de la tendance Swissness. Le commerce de détail souhaite plus particulièrement reconvertir ses assortiments de pains à des céréales indigènes Bourgeon. L'introduction des nouvelles directives d'affouragement des ruminants en 2022 a aussi augmenté la demande pour tous les protéagineux. C'est pourquoi Bio Suisse recherche des surfaces de grandes cultures supplémentaires à l'aide de l'Offensive Grandes cultures. Le département Marchés coordonne les activités de cette offensive.

## 2. SECTEUR BIO SUISSE FINANCES & SERVICES



	Budget 2025	Budget 2024	Diff. %	ÉTAT 2023
<b>Total</b>	<b>3'953'900</b>	<b>3'477'200</b>	<b>13.7</b>	<b>3'543'600</b>
Frais de personnel	1'837'800	1'700'200	8.1	1'728'248
Finances & Services	1'062'800	1'126'000	-5.6	1'132'760
Numérisation et informatique	1'053'300	651'000	61.8	682'592

Le budget 2025 prévoit des dépenses d'un montant de 4,0 mio. Fr. pour le département Finances & Services, ce qui représente une augmentation d'environ 500'000 francs en comparaison avec l'année précédente. Ces moyens sont en particulier nécessaires pour couvrir des amortissements supplémentaires d'un montant de 145'000 francs qui sont le résultat de la focalisation sur la numérisation. De plus, les ressources pour la numérisation et l'informatique ont dû être augmentées pour arriver à répondre à cette importante priorité.

Le secteur **Administration et réception** veille à une première impression positive lors de l'accueil de nos clients et visiteurs sur place et par téléphone. L'équipe s'occupe, en outre, de l'acquisition du matériel de bureau, de la gestion du site ainsi que de la coordination des fournisseurs externes.

Le secteur **Comptabilité** poursuit le projet Finances 2024+. Un nouveau logiciel de comptabilité sera introduit au 01.01.2025 avec la nouvelle comptabilité par secteur et la nouvelle logique comptable. Cela implique un changement du système de gestion comptable et de workflow des créanciers. En 2025, l'accent sera placé sur l'optimisation de la facturation, de la mise en œuvre de l'assujétissement fiscal et autres améliorations de processus.

Dans le secteur **Personnel**, la numérisation des processus se poursuit. Outre le logiciel RH, qui a été introduit au 01.01.2024, le système sera complété en début d'année par une application pour les frais et un nouveau système de saisie des heures. Par ailleurs, l'amélioration de règlements (p. ex. le règlement des salaires) et de documents de processus comme l'évaluation du personnel est aussi à l'ordre du jour. En raison de la situation difficile sur le marché de l'emploi, le recrutement prend du temps. En tout, nous formons chaque année trois apprenti-e-s dans les différentes années d'apprentissage.

Le budget de Finances & Services contient les **charges d'exploitation** de Bio Suisse. Elles se composent des amortissements pour la transformation du secrétariat, du loyer et des frais accessoires pour les bâtiments, des réparations, du matériel de bureau etc. Dans le budget 2025, nous partons d'un besoin budgétaire légèrement plus bas.

Le secteur Informatique a été renommé **Numérisation et Informatique** afin de tenir compte de l'importance accrue de la numérisation. Le secteur est prestataire dans le domaine de la numérisation et soutient tous les secteurs de Bio Suisse. En 2025, une fois la nouvelle orientation effectuée, les projets seront avancés avec un nouvel élan sur la base d'une stratégie informatique et d'une image revue de l'architecture informatique ainsi que du modèle de données. Au centre se trouve le Supply Chain Monitor qui doit être remplacé. La numérisation de tous les domaines se poursuit. Outre la numérisation, la sécurité informatique et la protection des données sont aussi centrales. Les deux doivent être réhaussées à un standard plus élevé. Bien que le secrétariat ait connu une forte croissance ces dernières années et que la complexité ait fortement augmenté avec des nouvelles offres comme les Cloud Services, le pour cent de poste dédié à l'infrastructure informatique n'a jamais connu d'augmentation.

### 3. SECTEUR PROJETS



	Budget 2025	Budget 2024	Diff. %	ÉTAT 2023
<b>Résultat Projets</b>	<b>981'000</b>	<b>534'000</b>	<b>83.7</b>	<b>215'094</b>
Magazine Bioactualités	240'900	267'000	-9.8	231'179
Promotion des ventes – Boutique en ligne	415'000	415'000	0.0	384'506
Biomondo	333'600	-80'000	-517.0	-204'639
Bio Cuisine	-104'000	-68'000	52.9	20'379
Autres projets sans contribution secteur public	49'500	0		-125'480
Autres projets avec contribution secteur public	46'000	0		-90'851

Le **Secteur Projets** réalise, selon le budget 2025, une perte de 981'000 francs. Cela correspond à une augmentation de 83 pour cent et s'explique par différents facteurs. Chez Biomondo, il faut assumer des amortissements d'un montant de 373'000 francs des années précédentes, ce montant a pu être un peu réduit par la dissolution de 100'000 francs de réserves. Il sera possible de diminuer les charges d'amortissement de Biomondo les années suivantes. Chez Bio Cuisine, l'excédent budgété est inférieur de 36'000 francs à celui de l'année précédente. Cela avant prise en compte des frais de personnel. Pour les autres projets, il n'a pas été possible d'identifier les budgets des années précédents, parce qu'ils n'étaient pas comptabilisés séparément.

Le magazine **Bioactualités** assure la communication avec les productrices et les producteurs ainsi qu'avec les preneurs de licences. Un sondage auprès de 1'000 producteurs-trices a contribué, dans un projet commun avec le FiBL, à rendre le Bioactualités plus attractif, avec des contenus plus pertinents. Le Bioactualités sous sa nouvelle forme, paraîtra pour la première fois début 2025. L'effet du magazine sera à l'avenir analysé régulièrement. Le site internet [www.bioactualites.ch](http://www.bioactualites.ch) est géré en collaboration avec le FiBL.

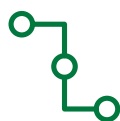
La **Boutique en ligne de Bio Suisse** propose aux producteurs-trices du matériel varié de décoration et d'emballage. L'assortiment correspond au concept de durabilité de Bio Suisse et améliore la visibilité du Bourgeon dans les fermes et sur les marchés. Le matériel est vendu aux producteurs-trices avec un rabais de 50 % sur nos prix d'achat. Il est régulièrement réexaminé et adapté aux besoins.

La place de marché en ligne **Biomondo** est un outil important pour toutes les personnes pratiquant la vente directe pour l'application du Cahier des charges. Le marketing numérique est maintenant entièrement intégré chez Biomondo. Biomondo est optimisé pour les moteurs de recherche et nous savons maintenant quelles mesures de promotion permettent de générer quels taux de vente chez les producteurs-trices et ce que recherchent les acheteurs potentiels. Biomondo reflète la diversité des entreprises bio ainsi que la disponibilité régionale des produits bio. Des moyens financiers de tiers ont été acquis avec succès auprès de l'Office fédéral de l'agriculture et de la fondation Mercator. À partir de 2025, les dépenses prévues pour le développement de la plateforme sont moins hautes. Il y a toutefois encore des investissements réalisés les années précédentes qui pèsent sur le budget sous forme d'amortissements.

La vente de produits bio dans la restauration collective (hôpitaux, écoles, garderies, cantines) est développée grâce au nouveau modèle pour la restauration **Bio Cuisine**. À cet effet, une large palette d'outils est proposée pour faciliter l'acquisition, la formation et la sensibilisation. Toutes les procédures administratives sont effectuées par le biais du Portail Bio Suisse. L'offre en formation est développée et différents modules sont organisés. Le projet Bio Cuisine est cofinancé par l'OFAG (Projet OQuaDu).

Le projet **ProBio** se poursuit aussi en 2025 avec l'accent sur le thème central «Climat». Des journées techniques dans des fermes Bourgeon sont à nouveau planifiées. Les environ 60 groupes d'échanges, qui sont soutenus dans le cadre de ce projet, se rencontrent entre 3 et 6 fois par an dans les exploitations des participants. D'autres groupes d'échanges, p. ex. sur le thème de l'agroforesterie, sont en préparation. En plus, l'année 2025 verra à nouveau l'organisation de la **Journée du Bétail Bio**, cette fois dans le canton d'Argovie. Des fonds de la Coop dédiés à des projets sont utilisés pour soutenir l'Offensive Grandes cultures mais aussi le projet des panneaux pour les fermes, qui sont distribués auprès des producteurs-trices Bourgeon.

## 4. SECTEUR MOYENS SPÉCIFIQUEMENT AFFECTÉS



	Budget 2025	Budget 2024	Diff. %	ÉTAT 2023
<b>Secteur moyens spécifiquement affectés (MSA)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>
Produits animaux	188'000	40'300	366.5	-210'780
Grandes cultures	82'200	252'200	-67.4	434'846
Cultures spéciales	77'500	60'500	28.1	106'322
Prélèvement/apport MSA	-347'700	-353'000	-1.5	-330'388

Au niveau des moyens spécifiquement affectés (MSA), le budget prévoit de dissoudre 348'000 francs au bilan. Cet argent doit principalement servir à la promotion des ventes.

### Produits animaux

**Viande:** Les moyens spécifiquement affectés assurent des prestations importantes du product management pour la commercialisation, sont utilisés pour des projets axés sur le marché et la production et servent à la transparence du marché et donc à la commercialisation du bétail de boucherie Bourgeon.

**Table ronde du lait bio (TRLB):** L'argent est utilisé pour la promotion des ventes des produits laitiers bio dans le commerce de détail et pour la communication des plus-values du lait bio.

**Producteurs suisse de lait (PSL):** L'argent de PSL est utilisé pour de la promotion directe et indirecte des ventes de produits laitiers bio. Les mesures sont mises en œuvre avec des partenaires existants dans le commerce de détail, le commerce spécialisé et les magasins en ligne. À cet effet, on tire également profit des nouvelles possibilités numériques, entre autres dans les points de vente. Les activités contribuent à maintenir le meilleur équilibre possible sur le marché du lait bio. Le lait bio se démarque des autres labels et marques par une communication claire de ses plus-values.

**Poussins:** Les recettes du fonds «Poussins et œufs à couvrir» doivent être utilisées pour de la recherche et pour des mesures de marketing qui profitent à la branche (œufs/viande). La mise en œuvre du projet «Tous les poussins vivent» a une priorité élevée. Il s'agit d'une taxe d'incitation.

**Gallo Suisse:** L'argent est utilisé pour la promotion des ventes et la communication des plus-values des œufs Bourgeon suisses et du projet «Tous les poussins vivent».

### Grandes cultures

**Grandes cultures (CGCB):** Les contributions pour les grandes cultures Bourgeon (CGCB) permettent de financer des projets qui soutiennent le développement des grandes cultures bio. Les demandes sont évaluées selon des critères prédéfinis et les priorités pour l'appel à projets sont vérifiées chaque année. Les producteurs-trices de grandes cultures bio et les partenaires actuels et potentiels sont informés sur les CGCB.

**Céréales fourragères (légumineuses à graines):** Il s'agit d'une taxe d'incitation. Les contributions doivent permettre de maintenir et d'encourager la culture de légumineuses à graines Bourgeon (soja fourrager, lupin, fèverole et pois protéagineux) en Suisse.

### Cultures spéciales

**Légumes:** Pour les légumes, une contribution est versée par les maraîchers depuis 2021 (à partir de 5a/1ha). Cet argent est attribué à la promotion des ventes. Les activités sont réalisées avec des partenaires du commerce de détail et des magasins en ligne. Elles doivent permettre une promotion directe des ventes par des activités dans les points de vente et sur les réseaux sociaux. L'objectif est de maintenir le meilleur équilibre possible sur le marché, et d'assurer la commercialisation des surplus à court terme.

**Fruits à pépins:** Les MSA sont utilisés spécifiquement pour la promotion des ventes des fruits à pépins Bourgeon. Il s'agit d'activités dans le commerce de détail (p. ex. pomme du mois) ainsi que d'activités qui permettent de transmettre des connaissances sur les fruits à pépins bio.

**Fruits à cidre:** Les contributions sont utilisées de manière ciblée pour la promotion des produits et des ventes des fruits à cidre bio. Cela comprend le soutien à des projets de recherche sur les fruits à cidres, la Journée Haute-tige avec échanges d'expériences ainsi que des promotions ciblées dans le commerce de détail (p. ex. activités de promotion des ventes avec Ramseier ainsi qu'une promotion pour différents produits).

Assemblée des délégués du 13 novembre 2024

## **2.1: Interdiction des prix fixes de longue durée pour les légumes**

Annexe de l'envoi préparatoire du 11.10.2024

### **L'essentiel en bref**

Les directives pour des relations commerciales équitables ont pour but qu'une formation équitable des prix soit de mise tout le long de la filière de création de valeur.

Ces dernières années, les producteurs-trices ont trouvé de manière récurrente que la formation du prix dans le domaine des légumes frais et de garde n'était pas équitable, et différentes tables rondes de la branche ont eu lieu à ce sujet. Les prix fixes de longue durée ou les appels d'offres sont incompatibles avec les principes fondamentaux de Bio Suisse.

Dans le but de garantir aussi à l'avenir une formation équitable des prix, il est proposé qu'une interdiction des prix fixes de longue durée pour les légumes frais et de garde soit ancrée avec le système des prix de référence dans le Code de conduite pour des relations commerciales équitables.

### **1. Contexte**

Les modifications de l'annexe 1 pour la Partie I, chapitre 5.1 du Cahier des charges «Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon» doivent être présentées à l'AD.

Le Groupe spécialisé Légumes et pommes de terre ainsi que la Direction de Bio Suisse soutiennent la motion.

### **2. Motion du Comité**

Le Comité propose le complément suivant (texte souligné) pour l'annexe 1 de la Partie I, chapitre 5.1 du Cahier des charges «Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon»:

Le but est la fixation consensuelle des prix entre les partenaires. Si des prix de référence non contraignants ont été négociés, ils servent d'ordre de grandeur à l'établissement de prix équitables. Les prix équitables sont ceux qui garantissent à tous les partenaires commerciaux Bourgeon la possibilité de se développer positivement lorsque le marché est équilibré, cette notion incluant la couverture des frais de production, l'obtention de revenus décents et la réalisation d'une marge d'investissement normale. Aucun prix fixe ayant une durée de validité de plus de 2 semaines ne peut être convenu pour les légumes frais qui ont des prix de référence. Aucun prix fixe ayant une durée de validité de plus de 5 semaines ne peut être convenu pour les légumes de garde qui ont des prix de référence.

Les infractions seront sanctionnées.

### **3. Explications**

Le Comité observe depuis plusieurs années que la situation est difficile dans le domaine de la formation des prix pour les légumes. En précisant le Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon, Bio Suisse édicte des règles claires et sanctionnables au sujet des prix fixes de longue durée pour les légumes frais et de garde, et elle envoie ainsi un signal clair qu'une formation des prix avec prise en considération de la situation du marché (offre / demande) est une préoccupation centrale de la Fédération. Pour garantir la durabilité

économique de la production biologique suisse, il faut que les producteurs-trices soient en moyenne rémunérés pour les coûts et les risques de production. C'est la raison pour laquelle il faut que, au moment d'une formation équitable des prix, le rendement au champ soit connu ou puisse au moins être estimé de manière sérieuse. C'est pourquoi les prix fixes de longue durée sont considérés comme inéquitables.

Le Comité est conscient que la nouvelle règle ne fera pas disparaître tous les défis inhérents au marché des légumes, mais il est convaincu que cette règle permet de rappeler expressément à tous les partenaires commerciaux qu'une formation équitable des prix est une exigence centrale pour les produits Bourgeon.

IP-Suisse a déjà ancré depuis longtemps la même disposition dans le règlement sur la production de légumes et de pommes de terre IP-SUISSE, mais elle n'a pas défini de possibilité de sanctionnement.

Les sanctions en cas d'infraction à la nouvelle règle seront stipulées par la Commission des sanctions T&C.

#### **4. Questions du vote**

- Qui accepte la motion du Comité de compléter comme il le propose le chapitre 2.2 de l'annexe 1 de la Partie I, chapitre 5.1 du Cahier des charges «Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon»?
- Qui refuse la motion du Comité de compléter comme il le propose le chapitre 2.2 de l'annexe 1 de la Partie I, chapitre 5.1 du Cahier des charges «Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon»?
- Abstentions?

Assemblée des délégués du 13 novembre 2024

## **2.2: Modification des statuts, Règlement des contributions**

### **2.2a (Apiculteurs sans terres) et 2.2b (moyens spécifiquement affectés)**

Annexe de l'envoi préparatoire du 11.10.2024

## **L'essentiel en bref**

Le Règlement des contributions contenu dans les statuts de Bio Suisse a été révisé. Selon l'art. 19i des statuts de Bio Suisse, une modification du Règlement des contributions nécessite un vote de l'Assemblée des délégués. L'art. 22 al. 5 définit qu'une modification des statuts nécessite une majorité des 2/3 des délégués présents. La révision du Règlement des contributions comporte deux thèmes:

- 2.2a: Apiculteurs sans terres
- 2.2b: Adaptation et uniformisation des moyens spécifiquement affectés

Les explications sur les deux thèmes se trouvent sur les pages suivantes, après la motion du Comité, dans laquelle le texte complet est présenté avec l'ensemble du texte du Règlement des contributions qui doit être modifié.

À la fin, le vote portera sur l'ensemble des modifications prises *in globo* (2.2.a et 2.2.b).

## **1. Motion du Comité**

Le Comité propose d'accepter comme suit toutes les modifications et tous les compléments du Règlement des contributions avec effet au 1.1.2025 (modifications soulignées / ~~biffées~~), **voir les pages suivantes**:

## **Règlement des contributions des membres**

L'Assemblée des délégués de Bio Suisse édicte ce règlement en se basant sur l'art. 19, lettre j des statuts. Les cotisations ont été modifiées pour la dernière fois lors de l'assemblée des délégués du ~~15-13~~ novembre ~~2023-2024~~ qui les a promulguées pour le ~~1er janvier 2025~~ ~~15-novembre-2023~~.

### **1. Cotisations des membres individuels**

#### **1.1 Montants des cotisations sans les apiculteurs sans terres**

<i>Les cotisations annuelles des membres <u>individuels</u> se composent de:</i>		Unité	CHFFr.
<b>I Cotisation des membres</b>		<u>exploitation</u>	100.—
1) <b>Montant de base</b> par <u>exploitation</u> (déf. <u>selon OTerm</u> , art. 6), y compris le <u>Bioactualités</u>			
2) <b>Montant variable</b>			
▪ <b>Exploitations de plaine</b> ( <u>ZGC</u> , <u>ZI</u> , <u>ZIE</u> , <u>ZC</u> ) en fonction de la surface herbagère	<u>hectare</u>	10.20	
▪ <b>Exploitations de montagne</b> (ZM 1 - 4) en fonction du cheptel, (total des <u>UGBF</u> corrigé en fonction de l'estivage et des reprises et cessions d'engrais de ferme)	<u>UGBF</u>	8.20	
▪ <b>Toutes les zones:</b>			
a) Terres ouvertes (sans les cultures spéciales)	<u>hectare</u>	13.30	
b) Cultures spéciales et pérennes (sans les cultures sous abri)	<u>hectare</u>	41.—	
c) Cultures sous abri	<u>are</u>	1.25	
d) Champignonnières et piscicultures (quantité récoltée)	<u>t</u>	15.—	

Apiculteurs sans terre



<b>II Contributions pour des produits spécifiques</b>		
1) Contributions pour les fruits à pépins Bourgeon: contributions à la surface et à la récolte	hectare dt	5020.- 0.8550
2) Contributions pour les fruits à cidre Bourgeon: contributions à la récolte	dt	1.00
3) Contributions pour les fruits Bourgeon: contribution à la surface Contribution de base 1 Chaque ha supplémentaire (total max 200.-)	forfaitaire hectare	100.- 10.-
34) Contributions pour les grandes cultures Bourgeon: contribution à la surface supplémentaire sur les terres ouvertes (sans les cultures spéciales)	hectare	20.-
35) Contributions pour les légumes Bourgeon: contributions à la surface - Pleine terre 2 - Serres 3 - Tunnels 4	hectare * hectare ** hectare ***	20.- 320.- 260.-
6) Contributions pour les animaux de boucherie Bourgeon: contributions à la quantité 5 - Vaches / bovins d'étal - Veaux - Moutons / agneaux - Porcs	animal animal animal animal	de 2.- à 5.- de 2.- à 4.- de 0.20 à 1.- de 0.50 à 2.-
7) Contributions pour le marché du lait: contributions à la quantité 6	kg	0.002 – 0.01
<b>III Autres taxes et cotisations pour membres individuels</b>		
1) Contributions à la commercialisation des produits bio selon le Cahier des charges pour la commercialisation des produits Bourgeon	selon les produits	variables
2) Cotisation à un membre collectif (organisation membre) de Bio Suisse (affiliation principale, au libre choix du membre)	selon les OM	variables
3) Taxes d'inspection et de certification des sociétés de contrôle et de certification mandatées	selon les sociétés	variables

1 Vergers (pommes, poires, fruits à noyau, autres vergers), noyers, petits fruits (petits fruits annuels et pluriannuels) à partir de 1 ha / hautes-tiges à partir de 4 ha

\* 2 SAU légumes annuels en pleine terre (sans-y compris les légumes de conserverie)

\*\* 3 SAU cultures de légumes sous serre avec fondations fixes

\*\*\* 4 SAU cultures de légumes sous abri sans fondations fixes

5 Animaux de boucherie Bourgeon commercialisés comme tels (sans Bœuf bio de pâturage, Bio-Natura-Beef et animaux abattus en sous-traitance pour la vente directe)

6 Lait bio commercialisé en Suisse, montant de la contribution selon décision de la Table ronde du lait bio (TRLB)

Moyens spécifiquement affectés

**1.1b) Montants des contributions pour les apiculteurs sans terres**

<i>Les cotisations annuelles des membres individuels se composent de:</i>	<i>Unité</i>	<i>CHF</i>
<b>I Cotisation des membres</b>	<u>entreprise apicole</u>	100.—
1) <b>Montant de base</b> par entreprise apicole, y.c. <u>Bioactualités</u>		
<b>II Autres contributions et taxes pour les membres individuels</b>		
– <u>Contribution d'un membre collectif de Bio Suisse (organisation membre ou fédération apicole); l'affiliation optionnelle est laissée au libre choix du membre</u>	<u>Selon l'organisation</u>	<u>Variable</u>
– <u>Taxes de contrôle et de certification dues à la société de contrôle et de certification mandatée par le membre</u>	<u>Selon la société</u>	<u>Variable</u>

**1.2 Base de données Contributions des membres**

La fixation de la cotisation annuelle tient compte de deux facteurs: un montant de base par membre individuel, c.-à-d. par ferme Bourgeon (principe de l'égalité) et un montant variable dépendant de la taille de l'exploitation (principe de la capacité de production) dont le calcul dépend de la surface et/ou de l'effectif du bétail. Font exception les apiculteurs sans terres, pour lesquels les contributions annuelles sont définies au § 1.1.b. Pour que l'acquisition des données coûte le moins cher possible, le modèle de calcul est adapté à celui des organismes de contrôle. Les données nécessaires sont commandées à l'Office fédéral de l'agriculture dans Agate par «Mon partage de données agricoles» et aux organismes de contrôle. Les décomptes sont basés sur les données vérifiées les plus récentes de l'Office fédéral de l'agriculture si elles sont disponibles et sur les données les plus récentes des organismes de contrôle. Pour les exploitations en début de reconversion, il est possible d'utiliser, en plus des données mentionnées, les données provisoires de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et des données du formulaire d'inscription.

En cas de divergences importantes entre les données du formulaire d'inscription pour les années de reconversion et les données vérifiées de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) ou des organismes de contrôle, Bio Suisse se réserve le droit de calculer la différence après-coup.

**1.3 Contributions pour des produits spécifiques****1.3.1 Contributions pour les fruits à pépins Bourgeon: Contributions à la surface et à la récolte**

a) But

L'objectif des contributions pour les fruits à pépins Bourgeon est la vente des fruits à pépins bio à des prix qui couvrent les frais. Les contributions pour le marketing des fruits à pépins Bourgeon doivent également servir à développer les parts de marché des fruits à pépins bio en gagnant de (nouveaux) consommateurs.

b) Contributions et montant des contributions

Le chiffre 1.1 fixe le montant maximal des contributions. Le Comité n'est toutefois pas obligé d'encaisser la globalité du montant. Il décide chaque année sur recommandation du Secrétariat et des représentants des producteurs du Groupe spécialisé Fruits quels des montants qui seront effectivement encaissés.

Apiculteurs sans terre

Les contributions prévues pour les fruits à pépins sont composées d'un montant déterminé par les surfaces cultivées et d'un montant déterminé par les quantités récoltées. La contribution déterminée par les surfaces est prélevée auprès de tous les producteurs, y compris ceux qui ne font que de la vente directe. La contribution déterminée par les quantités récoltées n'est prélevée qu'auprès des producteurs qui vendent leurs produits dans le commerce (commerce de gros, grossiste bio). ~~Cette division de la contribution a été décidée parce que d'une part tous les producteurs de fruits profitent des mesures promotionnelles prises dans le secteur des fruits bio (contribution déterminée par les surfaces) et que, d'autre part, les producteurs qui vendent leurs fruits à des grossistes en profitent d'avantage et doivent donc payer d'avantage (contribution déterminée par les quantités récoltées).~~

Tous les producteurs de fruits à pépins Bourgeon de table qui ont plus de 20 ares de vergers doivent payer ces contributions. Cela signifie que tous les autres producteurs de fruits (p. ex. fruits à noyau, petits fruits) ne sont pas concernés par cette mesure. Les vergers haute-tige sont aussi exemptés de ces contributions.

c) Obtention des données et encaissement

Le Secrétariat de Bio Suisse est compétent pour l'acquisition des données et l'encaissement. Il peut déléguer ces tâches. ~~Les données sur les récoltes ne sont perçues que sur les fruits de tables destinés au commerce (commerce de gros, grossistes bio). Les coûts pour l'acquisition des données et l'encaissement par des tiers peuvent être imputés au fonds concerné.~~

d) Utilisation et administration des contributions

L'argent des contributions pour les fruits à pépins bio doit être utilisé pour des activités promotionnelles ciblées dans le développement du marché des fruits à pépins bio. Le Comité décide sur demande du Secrétariat et du Groupe spécialisé Fruits des représentants des producteurs quels projets doivent être financés avec les contributions. Le Comité peut déléguer l'utilisation des moyens financiers à la commission spécialisée compétente ou au secrétariat. Chaque fois que cela est possible, les projets de marketing des pour les fruits à pépins bio doivent être combinés avec les mesures fédérales de promotion des ventes. Les contributions ne doivent pas être utilisées pour la mise en valeur d'éventuels surplus.

e) Frais administratifs

~~Les frais pour l'administration, la tenue des comptes, l'obtention des données, la facturation, le décompte et la révision sont entièrement payés par les contributions.~~

fe) Obligation de rendre compte et révision

~~Le Comité rend compte de l'utilisation des contributions pour les fruits à pépins bio. C'est lui qui rend compte de l'utilisation des contributions pour les fruits à pépins. Du fait qu'il s'agit de «moyens spécifiquement affectés», leur révision est faite dans le cadre de la révision annuelle ordinaire des comptes de Bio Suisse. Les éventuels excédents doivent être utilisés l'année suivante pour le même but. La Commission de gestion est responsable du contrôle de l'utilisation de l'argent des contributions.~~

Moyens spécifiquement affectés

### **1.3.2 Contribution pour les fruits à cidre Bourgeon: Contribution en fonction de la récolte**

#### **a) But**

Les contributions pour les fruits à cidre Bourgeon qui sont versées comme moyens spécifiquement affectés sont utilisées en majeure partie par les producteurs de fruits à cidre bio pour la publicité commune. Les contributions de marketing pour des produits spécifiques, ici les fruits à cidre Bourgeon, sont utilisées pour développer la part de marché des fruits à cidre bio en acquérant des (nouveaux) consommateurs.

#### **b) Contributions et montants des contributions**

Le montant maximal des contributions est stipulé au chiffre 1.1. Le Comité n'a cependant pas l'obligation d'encaisser les montants entiers des contributions. Il décide chaque année sur demande du secrétariat et du Groupe spécialisé Fruits quelles contributions doivent réellement être encaissées. Le montant qui dépend des quantités doit être versé par tous les producteurs de fruits à cidre bio sauf ceux qui font de la vente directe. Tous les producteurs qui livrent à une cidrerie sont tenus de verser la contribution. Cela signifie que tous les autres producteurs de fruits (fruits à noyau, petits fruits etc.) sont exemptés de cette contribution.

#### **c) Obtention des données et encaissement**

Le Secrétariat de Bio Suisse est compétent pour l'acquisition des données et l'encaissement. Il peut déléguer ces tâches. Les coûts pour l'acquisition des données et l'encaissement par des tiers peuvent être imputés au fonds concerné.

#### **d) Utilisation et administration des contributions**

Une partie des contributions pour les fruits à cidre est en outre utilisée pour soutenir des organisations ou projets concernés ainsi que pour l'encaissement en fidéicomis des contributions pour les fruits à cidre et des montants compensatoires pour les récoltes, mais aussi pour des travaux de secrétariat, des préparations de séances et l'exécution des décisions de la FUS. Le Comité décide sur demande du Secrétariat et du Groupe spécialisé Fruits pour quels projets les fonds sont utilisés. Le Comité peut déléguer l'utilisation des fonds à la Commission spécialisée compétente ou au secrétariat. Chaque fois que cela est possible, les projets de marketing des fruits bio doivent être combinés avec les mesures fédérales de promotion des ventes. Les contributions ne doivent pas être utilisées pour la mise en valeur d'éventuels surplus.

#### **e) Obligation de rendre compte et révision**

C'est le Comité qui rend compte de l'utilisation des contributions pour les fruits à cidre bio. Du fait qu'il s'agit de «moyens spécifiquement affectés», leur révision est faite dans le cadre de la révision annuelle ordinaire des comptes de Bio Suisse. D'éventuels excédents doivent être utilisés l'année suivante pour le même but. La Commission de gestion est responsable du contrôle de l'utilisation des produits des contributions.

### **1.3.3 Contributions pour les fruits Bourgeon: Contributions à la surface**

#### **a) But**

Les contributions pour les fruits Bourgeon qui sont versées sont utilisées par les producteurs de fruits bio pour la promotion des ventes, et avant tout pour l'indemnisation des prestations de la Fruit-Union Suisse (FUS). Des activités supplémentaires d'encouragement de la production sont soutenues en plus.

Moyens spécifiquement affectés

b) Contributions et montants des contributions

Le chiffre 1.1 fixe le montant maximal des contributions. Le Comité n'est toutefois pas obligé d'encaisser la totalité du montant. Il décide chaque année sur recommandation du Secrétariat et du Groupe spécialisé Fruits quels montants seront effectivement encaissés. La contribution selon la surface doit être payée par tous les producteurs de fruits Bourgeon, donc aussi par ceux qui font de la vente directe.

Tous les producteurs de fruits Bourgeon qui ont une surface cumulée de 1 ha de cultures de fruits (fruits à pépins, fruits à noyau, autres) / noyers / petits fruits (annuels et pluriannuels) ou de 4 ha d'arbres fruitiers haute-tige sont tenus de verser la contribution. Cela signifie que tous les autres producteurs de fruits qui ont une surface plus petite sont exemptés de cette contribution. Un montant maximal de 200.- Fr. par année et par producteur peut être encaissé.

c) Obtention des données et encaissement

Le secrétariat de Bio Suisse a la compétence pour l'acquisition des données et l'encaissement. Il peut déléguer ces tâches. Les coûts pour l'obtention des données et l'encaissement par des tiers peuvent être imputés au fonds correspondant.

d) Utilisation et administration des fonds

Les contributions pour les fruits Bourgeon sont utilisées pour encourager la production, et avant tout pour rétribuer les prestations de la FUS. Le Comité décide sur demande du Secrétariat et du Groupe spécialisé Fruits pour quels projets les fonds sont utilisés. Le Comité peut déléguer l'utilisation des fonds à la Commission spécialisée compétente ou au secrétariat.

e) Obligation de rendre compte et révision

Le Comité rend compte de l'utilisation des contributions pour les fruits bio. Du fait qu'il s'agit de «moyens spécifiquement affectés», leur révision est faite dans le cadre de la révision annuelle ordinaire des comptes de Bio Suisse. Les éventuels excédents doivent être utilisés l'année suivante pour le même but. La Commission de gestion est responsable du contrôle de l'utilisation de l'argent des contributions.

### **1.3.42 Contributions pour les grandes cultures Bourgeon: Contribution à la surface supplémentaire sur les terres ouvertes**

a) But

Les contributions encaissées pour les grandes cultures doivent permettre de financer et de soutenir des projets de développement des grandes cultures bio en Suisse.

b) Contributions et montant des contributions

Le chiffre 1.1 fixe le montant maximal des contributions. Le Comité n'est toutefois pas obligé d'encaisser la globalité du montant. Il décide chaque année sur recommandation du Secrétariat et du Groupe spécialisé Fruits ~~des représentants des producteurs des~~ quels montants ~~qui~~ seront effectivement encaissés.

c) Obtention des données et encaissement

Le secrétariat de Bio Suisse a la compétence pour l'acquisition des données et l'encaissement. Il peut déléguer ces tâches. Les coûts pour l'obtention des données et l'encaissement par des tiers peuvent être imputés au fonds correspondant.

d) Utilisation et administration des contributions

L'argent des contributions pour les grandes cultures Bourgeon est utilisé pour des projets qui augmentent la part de s cultures assolées bio, accroissent la qualité des produits des grandes cultures bio, favorisent la production de semences biologiques, initient des projets de recherches sur les grandes cultures bio et soutiennent des mesures-activités de marketing de-pour la promotion des ventes dans le secteur des grandes cultures. Le Comité règle l'utilisation des contributions pour les grandes cultures bioBourgeon. ~~Les propositions de projets sont à rédiger~~ doivent être rédigées à l'aide du formulaire de demande. Le Comité décide de l'utilisation de l'argent des contributions sur demande du Secrétariat et du Groupe

Moyens spécifiquement affectés

~~spécialisé~~ ~~Grandes cultures~~ ~~des représentants des producteurs~~. Le Comité peut déléguer l'utilisation des moyens financiers à la commission spécialisée compétente ou au Secrétariat.

g) ~~Frais administratifs~~

~~Les frais pour l'administration, la tenue des comptes, l'obtention des données, la facturation, le décompte et la révision sont entièrement payés par les contributions.~~

he) ~~Compte rendu~~ Obligation de rendre compte et révision

C'est le Comité qui rend compte de l'utilisation des contributions pour les grandes cultures Bourgeon. Du fait qu'il s'agit de «moyens spécifiquement affectés», leur révision est faite dans le cadre de la révision annuelle ordinaire des comptes de Bio Suisse. D'éventuels excédents seront utilisés l'année suivante pour le même but de manière conforme au but. La Commission de gestion est responsable du contrôle de l'utilisation ~~des produits des~~ de l'argent des contributions.

### **1.3.53 Contributions pour les légumes Bourgeon: Contribution à la surface supplémentaire pour les légumes**

a) But

L'objectif des contributions spécifiques pour les légumes Bourgeon est d'augmenter les parts de marché des légumes bio à l'aide d'activités de marketing pour gagner des (nouveaux) consommateurs ainsi que soutenir et encourager la production avec des projets.

b) Contributions et montant des contributions

Le chiffre 1.1 fixe le montant maximal des contributions. Le Comité n'est toutefois pas obligé d'encaisser la totalité du montant. Il décide chaque année sur recommandation du Secrétariat et du Groupe spécialisé Légumes & pommes de terre et des représentants des producteurs quels montants seront effectivement encaissés.

Chaque producteur Bourgeon qui produit des légumes doit payer les contributions à la surface à partir d'une surface en pleine terre d'au moins 1 hectare et à partir d'une surface sous serre ou tunnel de 5 ares. Cela est aussi valable pour ceux qui font de la vente directe.

~~Les producteurs de légumes de conserverie de pleine terre ne sont pas concernés par cette mesure.~~

c) Obtention des données et encaissement des contributions

C'est le Secrétariat qui est chargé de l'obtention des données et de l'encaissement des contributions. Il peut déléguer ces tâches. Les coûts pour l'obtention des données et l'encaissement par des tiers peuvent être imputés au fonds correspondant.

d) Utilisation et administration des contributions

L'argent des contributions pour les légumes Bourgeon doit être utilisé pour des activités promotionnelles ciblées pour le développement du marché des légumes bio et pour l'encouragement de la production. Le Comité décide sur demande du Secrétariat et ~~des représentants des producteurs~~ du Groupe spécialisé Légumes & pommes de terre quels projets doivent être financés avec les contributions. Le Comité peut déléguer l'utilisation des fonds à la Commission spécialisée compétente ou au secrétariat. Chaque fois que cela est possible, les projets ~~de marketing pour les légumes bio~~ pour la promotion des ventes doivent être combinés avec les mesures fédérales de promotion des ventes des produits agricoles et réalisés en collaboration avec l'Union maraîchère suisse UMS.

Moyens spécifiquement affectés

e) Frais administratifs

Les frais pour l'administration, la tenue des comptes, l'obtention des données, la facturation, le décompte et la révision sont entièrement ou partiellement payés par les contributions concernées.

fe) Rapport financier-Obligation de rendre compte et révision

C'est le Comité qui rend compte de l'utilisation des contributions pour les légumes Bourgeon. Du fait qu'il s'agit de «moyens spécifiquement affectés», la révision est faite dans le cadre de la révision annuelle ordinaire des comptes de Bio Suisse. Les éventuels excédents seront utilisés l'année suivante pour le même but. La Commission de gestion est responsable du contrôle de l'utilisation de l'argent des contributions.

### **1.3.6 Contributions pour les animaux de boucherie Bourgeon: Contributions à la quantité**

a) But

L'argent des contributions affectées à des buts spécifiques est utilisé pour financer des prestations pour améliorer la transparence du marché et pour la commercialisation des animaux de boucherie Bourgeon. Les surplus peuvent être utilisés pour des projets qui concernent le marché et la production.

b) Contributions et montant des contributions

Le chiffre 1.1 fixe le montant maximal des contributions. Le Comité n'est toutefois pas obligé d'encaisser la totalité du montant. Il décide chaque année sur recommandation du Secrétariat et du Groupe spécialisé Viande quels montants seront effectivement encaissés.

Les contributions sont prélevées par animal de boucherie Bourgeon et varient selon les genres d'espèces. Le Bœuf de Pâturage Bio, le Natura-Beef Bio ainsi que les animaux abattus par un sous-traitant pour la vente directe sont exemptés de ces contributions.

c) Obtention des données et encaissement des contributions

C'est le Secrétariat qui est chargé de l'obtention des données et de l'encaissement des contributions. Il peut déléguer ces tâches. Les coûts pour l'obtention des données et l'encaissement par des tiers peuvent être imputés au fonds correspondant.

d) Utilisation et administration des fonds

Vu que les fonds sont spécifiquement affectés, ils doivent être utilisés exclusivement pour les buts mentionnés au point a). Le Comité décide sur demande du Secrétariat et du Groupe spécialisé Viande pour quels projets les fonds doivent être utilisés. Les moyens financiers non revendiqués sont reportés sur l'année suivante.

e) Obligation de rendre compte et révision

C'est le Comité qui rend compte de l'utilisation des contributions pour les animaux de boucherie Bourgeon. Du fait qu'il s'agit de «moyens spécifiquement affectés», la révision est faite dans le cadre de la révision annuelle ordinaire des comptes de Bio Suisse. Les éventuels excédents doivent être utilisés l'année suivante pour le même but. La Commission de gestion est responsable du contrôle de l'utilisation de l'argent des contributions.

Moyens spécifiquement affectés

### 1.3.7 Contributions pour le marché du lait bio: Contribution à la quantité

#### a) But

Les contributions spécifiquement affectées au marché du lait bio sont payées par les producteurs de lait bio pour la promotion des produits laitiers bio. Ces contributions doivent servir à développer l'écoulement et la part de marché des produits laitiers bio.

#### b) Contributions et montants des contributions

Le montant effectif des contributions peut varier d'année en année, et elle est fixée par la Table ronde du lait bio (TRLB) en automne pour l'année suivante. La TRLB est constituée de producteurs de lait bio affiliés à une des organisations du lait bio (OLB) reconnues par Bio Suisse. La TRLB comprend deux représentants de chaque OLB. Chaque OLB est tenue d'encaisser auprès de ses membres le montant total de la contribution. Si la contribution n'est pas prélevée, le Secrétariat est habilité à encaisser les contributions directement auprès des producteurs de lait. C'est l'ensemble du lait bio commercialisé en Suisse qui est soumis à la contribution, et c'est la TRLB qui détermine dans le cadre du présent Règlement des contributions le calcul du montant de la contribution.

#### c) Obtention des données et encaissement des contributions

C'est le Secrétariat qui est chargé de l'obtention des données et de l'encaissement des contributions. Il peut déléguer ces tâches. Les coûts pour l'obtention des données et l'encaissement par des tiers peuvent être imputés au fonds correspondant.

#### d) Utilisation et administration des fonds

Les contributions pour le marché du lait bio sont encaissées spécifiquement pour la promotion des ventes des produits laitiers bio. Le Comité mandate la TRLB pour décider de l'utilisation des fonds. La TRLB détermine l'utilisation des contributions pour le marché du lait bio.

#### e) Obligation de rendre compte et révision

C'est le Comité qui rend compte de l'utilisation des contributions pour les animaux de boucherie Bourgeon. Du fait qu'il s'agit de «moyens spécifiquement affectés», la révision est faite dans le cadre de la révision annuelle ordinaire des comptes de Bio Suisse. Les éventuels excédents doivent être utilisés l'année suivante pour le même but. La Commission de gestion est responsable du contrôle de l'utilisation de l'argent des contributions.

Moyens spécifiquement affectés

## 2. Questions soumises au vote

Nécessite une majorité des 2/3 des délégués présents

- Qui accepte les modifications du Règlement des contributions selon la motion du Comité?
- Qui refuse les modifications du Règlement des contributions?
- Abstentions?



## **Explications pour le point 2.2a de l'ordre du jour: Modifications du règlement des contributions pour les apiculteurs sans terres**

### **L'essentiel en bref**

Les apiculteurs sans terres ont actuellement le statut de preneurs de licences. Ces modifications des statuts permettent de modifier le type de contrat pour que les apiculteurs sans terres aient le statut de producteurs-trices. Cela permet de les rendre plus importants dans la Fédération et de leur donner la possibilité de participer activement.

### **Contexte**

Après que le Cahier des charges ait été révisé le printemps passé, les apiculteurs-trices sans terres peuvent maintenant passer du statut de preneurs de licences à celui de producteurs-trices. Pour que le type de contrat puisse être changé, il faut modifier les statuts de Bio Suisse car les apiculteurs sans terres représentent un cas spécial qui n'y est jusqu'ici pas représenté.

En tant que preneurs de licences, les apiculteurs sans terres ont aujourd'hui de la peine à s'engager dans la Fédération, et cela bien qu'ils produisent aussi des produits agricoles et soient déjà actuellement soumis à un contrôle annuel. Les apiculteurs sans terres doivent donc de ce fait obtenir un contrat de production.

L'affiliation à une OM reste facultative pour tenir compte des requêtes des «apiculteurs amateurs». Cela doit permettre d'éviter que les contributions et les taxes de contrôle, qui sont déjà relativement élevées pour eux, augmentent encore. S'y rajoute le fait qu'il sont souvent déjà organisés dans des associations d'apiculture.

### **Explications**

Avantages:

- Les apiculteurs sans terres reçoivent la possibilité de s'engager dans la Fédération.
- Les coûts n'augmentent pas s'ils ne s'affilient pas à une OM (idéal pour les «apiculteurs amateurs»).
- Les compétences administratives sont clairement définies et il y a une égalité de traitement avec d'autres producteurs-trices.
- Les apiculteurs produisent des produits agricoles et ont un contrôle agricole.
- C'est la raison pour laquelle ils doivent avoir le statut de producteurs-trices.
- C'est une opportunité pour renforcer la précieuse collaboration entre les entreprises agricoles et les apiculteurs.

Désavantages:

- Pas de diminution des coûts en cas d'affiliation à une OM, et même coûts plus élevés que jusqu'à maintenant.
- La modification du contrat est un travail administratif qui n'apporte pas d'amélioration (financière) nettement appréciable pour les apiculteurs sans terres.

## **Explications pour le point 2.2b de l'ordre du jour: Modifications des moyens spécifiquement affectés dans le règlement des contributions**

### **L'essentiel en bref**

L'encouragement de l'écoulement et de la production est important pour les produits bio. Les moyens spécifiquement affectés déjà encaissés doivent tous être listés dans le Règlement des contributions; pour les fruits, l'encaissement de nouvelles contributions est nécessaire pour le financement des prestations de la Fruit-Union Suisse (FUS) qui sont fournies pour le secteur des fruits bio. Les Groupes spécialisés Fruits, Légumes, Lait et Viande soutiennent les modifications proposées.

### **Contexte**

Diverses contributions spécifiquement affectées sont versées jusqu'à maintenant par les producteurs-trices bio, mais il y a peu de ces contributions qui sont listées dans le Règlement des contributions. Le Règlement des contributions règle actuellement les contributions suivantes:

- Contributions pour les fruits à pépins
- Contributions pour les grandes cultures
- Contribution pour les cultures de légumes

Deux modifications doivent être mises en œuvre pour les contributions pour les fruits à pépins et les légumes:

- Les contributions pour les cultures de légumes doivent maintenant être utilisées non seulement pour la promotion des ventes mais aussi pour l'encouragement de la production et pour les surfaces qui produisent des légumes de conserve.
- Le montant des contributions pour les fruits à pépins doit être diminué.








Les contributions suivantes font partie des contributions déjà versées par les producteurs-trices mais qui ne sont pas encore réglées dans le Règlement des contributions:

- Les contributions pour les fruits à cidre
- Les contributions pour le marché du lait
- Les contributions pour les animaux de boucherie

Une nouvelle contribution spécifiquement affectée doit être introduite pour la promotion des ventes pour les fruits. Elle servira avant tout à financer les prestations de la FUS.

Le Règlement des contributions a en outre été révisé sur le plan linguistique et les processus ont été uniformisés. Le prélèvement des frais d'administration par Bio Suisse doit être supprimé.

Vue d'ensemble des contributions actuelles et des nouvelles contributions spécifiquement affectées:

Produits	Des fonds sont-ils déjà encaissés?	L'assujétissement aux contributions est-il déjà réglé ?	Le but est d'encourager ...	Cultures / produits soumis aux contributions	Montant des contributions (Fr.)
 Fruits à pépins			L'écoulement	Fruits à pépins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20.- Fr./ha (actuellement 50.-)</li> <li>• 0.50 Fr./dt (act. 0.85)</li> </ul>
 Fruits à cidre	✓	✓	L'écoulement et la production	Fruits à cidre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.- Fr./dt</li> </ul>
 Fruits	✓	✗	La production (avant tout prestations de la FUS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vergers, noyers, petits fruits à partir de 1 ha</li> <li>• Arbres haute-tige à partir de 4 ha</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forfait 100.- Fr.</li> <li>• À partir de 1 resp. 4 ha, 10.- Fr./ha</li> <li>• Max. 200.- Fr.</li> </ul>
 Grandes cultures	✗	✗	La production et l'écoulement	Grandes cultures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20.- Fr./ha</li> </ul>
 Légumes	✓	✓ (partiellement)	L'écoulement et (nouveau) la production	Légumes ( <b>nouveau: aussi légumes de conserverie</b> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plein air: 20.- Fr./ha</li> <li>• Serres: 320.- Fr./ha</li> <li>• Tunnels: 260.- Fr./ha</li> </ul>
 Viande	✓		L'écoulement et la production	Éleveurs et engraisseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vaches / bovins d'égal 2 - 5.- Fr.</li> <li>Veaux 2 - 4.- Fr.</li> <li>Moutons / agneaux 0.20 - 1.- Fr.</li> <li>Porcs 0.50 - 2.- Fr.</li> </ul>
 Lait	✓	✗	L'écoulement	Lait	0.002 – 0.01 Fr./kg

Marqué en vert clair : Modifications dans le règlement des contributions

#### Nouvelle contribution **pour l'encouragement de la production de fruits:**

- Cette contribution est encaissée avant tout pour financer les prestations de la FUS. Les productrices bio qui sont membres de la FUS sont rares. C'est pourquoi les prestations importantes de la FUS pour le secteur bio comme le recensement des données sur le marché, la réalisation d'estimations de récoltes, l'organisation des centres de produits et des centres spécialisés, le suivi des réseaux de forums et de compétences ainsi que les calculs des coûts de production n'étaient jusqu'à présent que partiellement financés. Il faut pour cette raison que Bio Suisse encaisse auprès de tous les grands producteurs de fruits bio une contribution pour l'encouragement de la production de fruits bio. La plus grande partie sera transmise à la FUS, et le reste sera utilisé pour d'autres activités d'encouragement de la production (p. ex. des projets de recherche pour les fruits bio). Les productrices qui paient ces contributions deviennent automatiquement membres de la FUS (l'affiliation n'est cependant pas obligatoire) et peuvent avant tout profiter de toutes ses prestations (entre autres l'utilisation de SGA et l'éligibilité aux organes de la FUS). Toutes les contributions actuelles à la FUS sont ainsi supprimées pour les productrices.

#### Contributions déjà perçues:

- Le montant des contributions pour les **fruits à pépins** doit être diminué de 50.- Fr./ha et 0.85 Fr./dt à 20.- Fr./ha et 0.50 Fr./dt.
- Les **contributions pour les cultures de légumes** doivent maintenant être utilisées non seulement pour la promotion des ventes mais aussi pour l'encouragement de la production, et des contributions doivent aussi être perçues pour les surfaces de légumes de conserverie.
- Dans le cas des **contributions pour le marché du lait**, il s'agit d'une nouvelle contribution à la quantité prélevée par kg de lait bio commercialisé en Suisse. La contribution est perçue depuis des années par les organisations du lait bio (OLB), et elle figure sur les décomptes laitiers. Les montants des contributions varient de 0.2 à 1.0 ct./kg, et la hauteur des montants est fixée chaque année en automne lors de la Table ronde du lait bio (TRLB). Son montant sert à la promotion des ventes pour les produits laitiers bio. Un rapport financier sur l'utilisation des contributions est établi chaque année pour la TRLB. Son introduction dans le Règlement des contributions permet à cette contribution d'être réglementée par les statuts. En plus des frais d'administration, l'actuelle obligation de payer la TVA sur la contribution pour le marché du lait bio est aussi supprimée car il s'agit maintenant de contributions des membres (état en 2023).

- Les **contributions pour les animaux de boucherie** qui sont déjà en vigueur doivent être enregistrées dans le Règlement des contributions afin d'être réglementées par les statuts. Les contributions continueront d'être utilisées premièrement pour l'encouragement de la transparence du marché et deuxièmement pour l'encouragement de la production.

Assemblée des délégués du 13 novembre 2024

## **2.3: Motion de Bio Bern pour l'AD de l'automne 2024**

Annexe de l'envoi préparatoire du 11.10.2024

### **L'essentiel en bref**

Vu que par le passé des motions concernant points de l'ordre du jour ont souvent été reçues à la dernière minute, Bio Bern aimerait introduire un délai pour l'enregistrement des contre-motions ou des motions complémentaires concernant des points déjà mis à l'ordre du jour. Actuellement, les motions concernant des points déjà mis à l'ordre du jour peuvent être déposées jusqu'à et pendant l'AD. Bio Bern demande que les motions de ce genre doivent être déposées sous forme écrite au moins 10 jours avant l'AD. Cette requête nécessite une modification des statuts avec une majorité des 2/3.

### **1. Évaluation par le Comité**

Le Comité trouve qu'il y a des avantages comme des inconvénients en cas d'acceptation ou de rejet de cette motion, et il ne formule donc pas de recommandation de vote. La motion de Bio Bern contient aussi déjà des explications détaillées au sujet des arguments pour et contre.

Le Comité voit les avantages et les désavantages suivants:

Avantages d'un délai de dépôt:

- Meilleure planifiabilité pour les OM et les délégués lors de la préparation de l'AD et de leur positionnement
- Pas de situations non préparées auxquelles les délégués sont confrontés lors de l'AD
- Meilleure planifiabilité pour les instances et le secrétariat (les traductions et les prises de position peuvent être faites à temps etc.)

Désavantages d'un délai de dépôt:

- Perte de spontanéité lors de l'AD
- Les motions peuvent davantage être refusées car il n'est plus possible de trouver des compromis lors des AD
- Éventuelle restriction des règles du jeu de la démocratie de base

## 2. Motion de Bio Bern

L'adoption de la motion de Bio Bern aurait pour conséquence la modification suivante des statuts (majorité de 2/3 nécessaire):

### → Art. 12 Droit de motion et voix consultative

<sup>1</sup> ~~Lors de l'Assemblée des délégués,~~ Les délégués et le Comité ont un droit de motion pour les points de l'ordre du jour. Les motions doivent être présentées par écrit à la direction de l'Assemblée des délégués déposées par écrit au plus tard dix jours avant l'Assemblée des délégués. Après ce délai, les motions peuvent seulement être retirées. Les motions déposées pour les points de l'ordre du jour doivent être votées par l'Assemblée des délégués. Les motions d'ordre peuvent aussi être déposées immédiatement avant et pendant l'Assemblée des délégués.

## 3. Questions soumises au vote

Il faut une majorité des 2/3 des délégués présents

- Qui accepte la motion de Bio Bern qui demande de modifier l'article 12 des statuts de Bio Suisse?
- Qui refuse la motion de Bio Bern?
- Abstentions?

## **Motion de BIO BERN pour l'AD de l'automne 2024:**

### **Motion de modification des statuts de Bio Suisse:**

#### Art. 12 al. 1 des Statuts de Bio Suisse

Actuel: Lors de l'Assemblée des délégués, les délégués et le Comité bénéficient d'un droit de motion pour les points de l'ordre du jour. Les motions doivent être présentées par écrit à la direction de l'Assemblée des délégués. Les motions déposées doivent être votées.

**Nouveau:** *Lors de l'Assemblée des délégués, les délégués et le Comité bénéficient d'un droit de motion pour les points de l'ordre du jour. Les motions doivent être déposées par écrit au plus tard 10 jours avant l'Assemblée des délégués. Après ce délai, les motions peuvent seulement être retirées. Les motions pour les points de l'ordre du jour doivent être votées par l'Assemblée des délégués. Les motions d'amendement peuvent aussi être déposées immédiatement avant et pendant l'Assemblée des délégués.*

#### **Motivation:**

Par le passé, il est arrivé plusieurs fois que des motions soient modifiées peu avant ou même seulement le jour de l'Assemblée des délégués. Cela comporte le risque que les motions présentent des contenus immatures et erronés.

Les délégués devraient en plus avoir suffisamment de temps avant l'AD pour mener des discussions et procéder à des clarifications. Les délégués ne représentent en outre pas seulement leur propre voix mais aussi celle des membres qui les ont élus.

Le but est d'introduire un délai pour le dépôt des motions. Un délai est considéré comme nécessaire car les thèmes et motions complexes nécessitent un temps de préparation suffisant. Nous proposons que ce délai soit de 10 jours avant l'AD.

#### **Aspect formel:**

Une modification des statuts nécessite une majorité des 2/3 lors de l'Assemblée des délégués.

### **Arguments en faveur de la modification:**

- Les délégués doivent avoir suffisamment de temps pour étudier en détail les motions. Les délégués ne sont plus toujours informés de la même manière au sujet de tous les domaines spécifiques de l'agriculture. Il faut disposer d'un certain temps pour pouvoir se préparer suffisamment sur le thème d'une motion.
- Les délégués ne représentent pas seulement leur propre voix mais aussi celle des membres des OM qui les ont élus. Les délégués ont en outre besoin de temps pour consulter leurs électeurs et pour les représenter de manière optimale.
- Les décisions concernant le Cahier des charges peuvent avoir pour certains producteurs et pour la chaîne de création de valeur (débouchés, transformateurs etc.) de grandes conséquences techniques et/ou économiques dont la portée peut, selon les circonstances, ne pas être prévisible à court terme. Les décisions doivent être bien étudiées et soigneusement préparées, ce qui n'est souvent pas possible par manque de temps.
- Deuxièmement, le délai donne aussi à Bio Suisse le temps organisationnel nécessaire pour traduire les motions, les transmettre aux OM et bien préparer l'AD sur le plan structurel.

### **Arguments contre la modification:**

- Dans le droit associatif, le droit de motion est un droit fondamental pour les membres des associations et il faut lui accorder une grande valeur.  
Contre: De par sa grandeur et l'importance de son Assemblée des délégués, Bio Suisse est une très grande association qui ne peut pas être comparée à une association p. ex. villageoise. Les décisions ont en outre des conséquences qui vont très loin.
- La limitation du droit de motion pourrait nuire à la culture de la discussion.  
Contre: Les discussions menées lors des AD concernent la plupart du temps la question de savoir si une motion va être acceptée ou pas, et plutôt rarement une nouvelle motion.
- L'introduction d'un délai pourrait avoir pour conséquence de limiter le nombre de motions déposées.  
Contre: Il continue d'y avoir un délai de 50 jours entre la mise d'un point à l'ordre du jour (2 mois avant l'AD) et le dernier moment où il est possible de déposer une motion. Cela devrait donner suffisamment de temps pour déposer une motion concernant un point inscrit à l'ordre du jour.



## **Autres:**

Nous avons aussi étudié des alternatives.

Il a premièrement été possible de faire la différence entre plusieurs types de points portés à l'ordre du jour. Il y a ainsi p. ex. des points qui concernent le Cahier des charges ou des points organisationnels (budget etc.). Nous avons aussi réfléchi à la qualification des points portés à l'ordre du jour en fonction de leur simplicité ou de leur complexité. Différencier de cette manière les points portés à l'ordre du jour est cependant considéré comme trop compliqué et trop bureaucratique.

On peut en outre faire une différence entre les motions concrètes (qui apportent concrètement un nouveau contenu pour un point porté à l'ordre du jour) et les motions d'ordre (de nature formelle, portant p. ex. sur les modalités d'un vote, l'ordre dans lequel se succèdent les différents votent qui concerne le même point, etc.).

Vu que les motions d'ordre n'ont pas de répercussions sur le contenu concret d'un point porté à l'ordre du jour et sont de nature purement organisationnelle, elles devraient continuer de pouvoir être déposées sur place pendant les débats.